

Présentation du Programme Pluriannuel d'Investissements 2002/2007

M. LE MAIRE, Rapporteur :

Besançon construit son avenir

Dans les années 60 et 70, Besançon a connu une croissance démographique et urbaine accélérée, qui l'a fait accéder au réseau national des villes de plus de 100 000 habitants. Au cours de ces deux décennies ont émergé des quartiers nouveaux qui exigent, 30 à 40 ans plus tard, un profond renouvellement.

Les années 80 et 90 ont ensuite été celles de la consolidation et de la confirmation de ce statut de grande ville, avec la création d'équipements structurants, l'adaptation des services aux demandes grandissantes et de plus en plus diverses de la population, l'innovation dans les différents champs de compétence de la ville.

Dans le même temps, un modèle industriel achève de s'éteindre (Rhodia, Lip, Kelton...), la tertiarisation s'amplifie, la consommation se développe, entraînant une révolution de la géographie commerciale de la ville, tout en s'accompagnant d'une recrudescence des exclusions et d'une fragilisation de notre environnement.

Il revient désormais à la municipalité de fixer un cap nouveau, d'écrire les premières pages de ce siècle nouveau, dans un contexte marqué par la création de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, en offrant aux Bisontines et aux Bisontins, à l'agglomération et à notre région, un horizon qui soit tout à la fois enthousiasmant, ambitieux et maîtrisé financièrement. Nous voulons asseoir durablement le statut de capitale régionale de Besançon, en marquant l'action et les projets du sceau de la haute qualité. Besançon doit être dans tous les domaines un pôle d'excellence. C'est l'objet même de ce Plan Pluriannuel d'Investissements.

Qu'est-ce qu'un PPI ?

Il s'agit d'une **programmation financière** qui trace la voie de façon prospective sur la durée du mandat, c'est-à-dire jusqu'en 2007 ; une planification de petits, moyens et grands chantiers, inscrits dans un projet urbain d'ensemble, traduisant la volonté politique de dynamisme, d'harmonie et d'équilibre de notre ville.

Un document partagé avec nos partenaires

Le P.P.I est un document partagé. **Les grands chantiers qu'il prévoit sont en phase avec les priorités de nos partenaires** : l'Etat, la Région, le Département, la Communauté d'Agglomération et l'Union européenne. **Le PPI s'appuie sur les réflexions adoptées ou en cours** (projet et contrat d'agglomération, PDU, programme d'urbanisme, schéma de développement touristique, mais aussi schéma des espaces verts, de la Citadelle, programme de maîtrise de l'énergie, programme d'action pour les handicapés...). Enfin, le PPI est construit en cohérence avec **la stratégie d'alliance territoriale** engagée par la municipalité, en direction du Nord-Est (Nord-Franche-Comté, Alsace, Allemagne, Suisse) et de l'Ouest (pays dolois, Dijon).

Un document indicatif et évolutif

Le PPI n'est pas un document fermé, figé. C'est une ligne, une direction que nous nous fixons, **un carnet de route qui devra être régulièrement confronté aux conditions du mandat.**

Des priorités nouvelles peuvent apparaître. La conjoncture économique peut changer. La législation peut évoluer en matière de décentralisation, de compétences ou de ressources. L'ensemble de ces facteurs peut conduire demain à amender ce P.P.I., son contenu, son étalement dans le temps. Ce PPI est évolutif. **Il sera actualisé chaque année.**

Un document qui n'est pas TOUTE l'action de la ville

Le PPI dessine les projets d'investissements du budget principal. Si l'on y ajoute les budgets annexes (eau et assainissement, forêt et déchets notamment), ce sont, au total et pour la durée du mandat, près de 300 M€ investis. En outre, pour mesurer dans son ensemble la dynamique portée par la ville, **il est évidemment nécessaire d'ajouter aussi au PPI toutes les actions menées dans le cadre du budget de fonctionnement** : Proxim'Cité, les événements sportifs et culturels, les animations, les services quotidiens apportés par les agents municipaux aux Bisontins. Le budget de fonctionnement tiendra par ailleurs compte des dépenses induites par les nouveaux équipements prévus au PPI. **Il faut y ajouter aussi l'action de la ville et de ses élus au sein de la Communauté d'Agglomération**, notamment en direction de l'économie, des transports, de la valorisation de la vallée du Doubs et du tourisme fluvial...

Les enjeux du PPI : construire l'avenir de Besançon et maîtriser les finances

Ce Plan Pluriannuel d'Investissements est un outil qui doit permettre d'atteindre simultanément deux objectifs : construire l'avenir de Besançon et maîtriser les finances de la ville.

I - Construire l'avenir de Besançon

Cette ambition prend forme à travers trois exigences : la qualité de vie pour tous et partout, la construction d'une ville attractive et harmonieuse, le souci permanent du développement durable.

A - La qualité de la vie pour tous et partout

L'enjeu de la qualité de la vie, c'est celui de l'action et de la solidarité, affirmées au plus près, **dans les quartiers et entre les quartiers**. C'est le souci apporté chaque jour aux besoins de tous les habitants, l'encouragement à la rencontre, à l'écoute, à l'échange, à la citoyenneté. L'objectif poursuivi, au fil des chantiers de la ville, est bien celui du mieux-vivre ensemble, avec une attention singulière apportée à tout ce qui peut **favoriser l'initiative et la responsabilité des habitants**.

Des interventions de renouvellement urbain de grande envergure

La municipalité souhaite qu'une attention permanente soit apportée aux besoins des Bisontines et des Bisontins, dans tous les quartiers de la ville, au plus près de leur quotidien. **Le plus gros chantier du PPI concerne donc la restructuration, le réaménagement et l'embellissement des quartiers d'habitat social**. Un plan de dynamisation commerciale accompagnera ces opérations dans les quartiers. Deux vastes Opérations de Requalification Urbaine à Planoise et aux Clairs-Soleils seront lancées. Ces opérations visent à requalifier très sensiblement l'espace public urbain, à diversifier le bâti, à donner plus d'attractivité à ces quartiers et à créer ou conforter un pôle de centralité que les habitants puissent s'attribuer. Ces deux chantiers de grande ampleur seront complétés par l'engagement, aux côtés des bailleurs sociaux, dans d'autres quartiers comme Pesty, la Cité de la Bouloie à Montrapon, l'îlot Scaremberg à Palente, etc. Ces dernières opérations compléteront des interventions fortes engagées dans le cadre du contrat de ville (par exemple le réaménagement de la Place des Tilleuls).

La priorité affirmée à l'école et à l'enfance

Ce souci de répondre aux besoins des Bisontins se traduira aussi par **un investissement marqué dans les écoles et le secteur petite enfance** conformément aux engagements pris en 2001. Des restructurations lourdes sont programmées : celle de l'école Saint-Claude, en cours, celle de l'école Bregille Plateau, et celle des cuisines scolaires (cuisine pour les crèches aux Vieilles Perrières, restructuration des cuisines de Lanchy et de Champagne). Par ailleurs, des opérations d'aménagement, de sécurisation et d'embellissement sont conduites dans de très nombreuses écoles et dans les cantines scolaires en tranches annuelles (10 pour la seule année 2002). De nouveaux équipements pour **l'accueil de la petite enfance** seront également créés à Clairs-Soleils et dans le quartier de Saint-Claude. La ville poursuivra enfin son action pour l'accès des enfants et des familles aux Technologies de l'Information et de la Communication.

Des équipements pour la solidarité et la citoyenneté

Besançon sera attentive aux réponses à apporter aux populations plus fragiles, souvent moins entendues, pour qu'elles aient toute leur place dans la ville : participation à la **réhabilitation des logements foyers** et impulsion d'habitats adaptés aux personnes âgées et handicapées, **abri de nuit et accueil de jour** pour personnes en grande précarité et en errance, programme **d'actions en faveur des personnes handicapées** (travaux sur l'accessibilité des équipements prévus dans les tranches annuelles, jardin des sens...). L'équipe municipale a aussi souhaité que soit promu l'engagement collectif et citoyen. Ainsi a-t-elle programmé la construction **d'une maison des associations et d'une maison des syndicats**.

La mise en valeur du patrimoine et de la voirie

Le patrimoine bâti de la ville et les espaces publics feront l'objet d'interventions renforcées. Pour cela, une enveloppe significative de crédits, renouvelée chaque année, est prévue au titre des tranches annuelles. Ce programme de mise en valeur permettra un meilleur niveau d'accueil et de service aux usagers et à ceux qui travaillent dans les bâtiments municipaux.

Des équipements de proximité

Il s'agit d'apporter plus d'autonomie aux quartiers et à leurs habitants, d'y rendre la vie plus facile, plus pratique, plus agréable, plus participative, plus enrichissante. Nous souhaitons offrir les conditions d'une plus grande animation encore dans les quartiers, nous voulons y permettre la rencontre, souder les Bisontins autour d'équipements publics de quartier qu'ils s'approprient. **C'est notre exigence de démocratie participative et de proximité.**

Elle se traduira par l'ouverture de **points publics** à Montrapon et Palente, qui offriront les services de la ville, mais aussi ceux de divers organismes (mission locale, justice, conciliateur, délégué du Procureur, association d'aide aux victimes d'infraction, droits des étrangers, association de chômeurs, cellule de veille, police municipale à Planoise...).

Dans chaque quartier, nous avons l'ambition d'ouvrir, à terme, un équipement qui favorise la rencontre, le développement d'activités d'éveil, de loisirs, de sports et de culture. Pour ce mandat, **des maisons et salles de quartier** seront construites à la Grette (chantier achevé), à Velotte, à Planoise ...

Des espaces d'agrément seront aussi développés ou réaménagés : réalisation programmée de parcs, jardins, promenades, mises aux normes et renouvellement des aires de jeux, poursuite de la réalisation de jardins familiaux.

B - Dessiner une ville attractive et harmonieuse

Besançon, capitale régionale, doit offrir aux Bisontins des équipements d'excellence. Elle doit aussi se donner les moyens d'attirer davantage encore d'habitants, d'entreprises, de visiteurs, en cohérence avec notre schéma de développement touristique. Pour relever ce défi, la municipalité mène quatre chantiers majeurs, qui prolongent les efforts développés par les précédentes municipalités. Ils contribueront à donner une identité plus forte à Besançon, qui participera tout autant au sentiment de fierté des Bisontins qu'à notre attractivité résidentielle et à une reconnaissance nationale et internationale.

B-1 - Un programme de grands chantiers

Par leur caractère structurant et exceptionnel, par leur qualité, ils donneront à la ville, à l'agglomération et à toute la région davantage de rayonnement. C'est le pari d'ores et déjà réussi par le nouveau marché couvert. Ce programme sera complété et relayé par l'action conduite par la CAGB dans le domaine économique, dont elle a désormais la compétence (Pôle Santé, Témis...).

- **Besançon, ville universitaire, de culture, d'art et d'histoire.** La capitale régionale doit être «bouillonnante» d'initiatives en ce domaine, pour consolider ce qui fait déjà sa richesse (Citadelle, musées, patrimoine architectural, école des beaux-arts, conservatoire, université...), et pour élargir le champ de ses équipements culturels. Ainsi, la ville soutiendra son université : cité Canot, campus de la Bouloie, UFR médecine-pharmacie, maison des sciences de l'Homme. La municipalité a aussi décidé d'engager la deuxième tranche du musée du temps, en cohérence avec le fil rouge retenu par le projet d'agglomération : le temps. Elle construira une SMAC (salle de musiques actuelles) et poursuivra, avec une troisième tranche, l'aménagement du parc zoologique de la Citadelle. La Ville réaffirme enfin son attachement à la construction d'un nouveau Conservatoire National de Région, équipement culturel de dimension régionale. Elle engage la concertation pour obtenir les partenariats indispensables à l'aboutissement de ce projet, nécessaire à la qualité de l'enseignement musical et au rayonnement culturel franc-comtois.

- **Besançon, capitale du sport.** Pour soutenir le sport professionnel et amateur, un des points forts de Besançon, la ville engage divers chantiers : nouveau palais des sports, stade synthétique de la Malcombe. Ces grands chantiers seront complétés par un effort, dans les tranches annuelles, porté sur les équipements sportifs de quartier. La Ville saura aussi accompagner, le cas échéant, les travaux nécessaires pour la mise aux normes «Ligue 2» du Stade Léo Lagrange.

- **Besançon, ville verte.** Ce statut acquis depuis longtemps sera consolidé sur la base d'un schéma de développement des espaces verts et naturels : valorisation des parcs et promenades du centre ancien, amélioration ou création d'espaces verts dans les quartiers, réalisation de liens et de cheminements, reconquête des collines, développement des jardins familiaux, préparation du projet de nouveau jardin botanique.

B-2 - Un renforcement de l'attractivité résidentielle

Les années qui s'ouvrent seront celles de l'émergence de nouveaux quartiers bisontins qui doivent renforcer notre attractivité résidentielle : les Grands Bas, les Hauts du Chazal, Vaïtes, des projets d'habitat qui doivent permettre à notre ville d'accueillir de nouveaux habitants dans des quartiers conçus avec l'exigence de qualité et une place importante faite aux modes de déplacement alternatifs à la voiture. Besançon souhaite confirmer, dans l'avenir, qu'elle est l'une des villes de France qui continue de voir croître sa population. Pour cela, il sera aussi procédé à une reconquête des anciens sites industriels ou militaires. Sur les sites de la Caserne Vauban et de La Mouillère seront lancés des projets nouveaux. La reconquête des Prés de Vaux sera engagée par la maîtrise foncière du site, les premières déconstructions de vestiges industriels et la poursuite des réflexions sur l'aménagement global du site, pour aboutir à un projet opérationnel. La ville soutiendra les premières réalisations, sur la partie Nord-Est, par exemple le stade d'eau vive de la Malate (CAGB).

B-3 - Un «nouveau» centre-ville

Le centre-ville de Besançon n'aura pas connu de mutations d'une telle ampleur depuis les grands aménagements du maire Siffert. Avec la restructuration complète du secteur «Marché - Beaux-Arts» (marché couvert, cinéma, brasserie, parking, place du marché), avec le Musée du Temps, avec la mise en lumière et le fonds d'embellissement urbain, la restauration des fontaines, les ravalements de façades et celles des parcs et promenades, avec la piétonnisation, avec le lancement des études pour le site Saint-Jacques, Besançon est engagée sur un chantier sans équivalent depuis presque un siècle. Le grand projet « îlot Pasteur » donne à lui seul la mesure de cette reconquête du centre-ville. Cette réalisation exemplaire de valorisation du patrimoine, associée à la création d'un centre commercial de grande qualité, s'inscrit dans le tissu urbain, en confortant les cheminements existants au cœur de la ville. Le réaménagement de la gare Viotte, la City, la requalification de la friche de la Mouillère, du Port Fluvial et des Prés de vaux participent également au renforcement et à la transformation du centre-ville, cœur dynamique de la capitale régionale et de son agglomération.

B-4 - Un «grand programme de petits travaux»

Nous engagerons à ce titre de multiples chantiers, souvent de proximité, mais aussi des actions dans le cadre du «Fonds d'Embellissement Urbain», ou du plan Lumière. L'équipe municipale s'engage aussi à renouveler le mobilier scolaire de toutes les écoles de la ville au cours de ce mandat. Il s'agit ici de travailler sur l'attractivité de la ville en démontrant la réactivité des services municipaux sur des interventions de proximité, qui contribuent à améliorer le quotidien, à embellir nos rues et nos espaces publics.

C - L'exigence du développement durable

Besançon, première ville verte de France, sera exemplaire dans son engagement en faveur du développement durable. Cela signifie un souci de tous les instants, dans tous les projets. Cette ambition se traduira par des projets emblématiques, mais elle donne surtout le signal d'un changement de culture, d'une prise en compte exigeante, le plus en amont possible, de l'ensemble des conséquences de nos choix, dans leur dimension économique, sociale, environnementale et participative.

Maîtriser l'énergie

La consommation d'énergie représente plus de la moitié de notre «empreinte écologique», c'est-à-dire de notre impact sur la terre par rapport à ce qu'elle est en mesure de nous fournir. Cela exige une maîtrise plus grande encore. La recherche d'économie d'énergie fera l'objet de l'instauration d'une tranche annuelle. La ville s'engage aussi vers la production d'énergies renouvelables : chaufferie-bois et financement de différents projets (capteurs photovoltaïques...).

Accélérer la mise en oeuvre du PDU

En complément des actions de l'agglomération, Besançon donnera plus de place aux «modes doux» (piétonnisation, pistes cyclables), développera les zones 30. La ville, en accompagnement de la CAGB, soutiendra un vaste plan de réaménagement du secteur de la gare Viotte, véritable plaque tournante de l'ensemble du système de transport. La gare et son accès seront progressivement transformés.

Economiser et préserver les espaces

En milieu urbain, comme d'ailleurs dans le péri-urbain, l'espace est de plus en plus rare, coûteux et donc précieux. Face à l'étalement urbain, générant de plus en plus de déplacements, une nouvelle exigence est apparue : l'économie d'espace et la préservation d'espaces «de respiration», non urbanisés de la ville. C'est la raison pour laquelle est privilégiée la «reconstruction de la ville sur elle-même», c'est-à-dire l'urbanisation par la reconversion des sites désaffectés tels que les friches industrielles, les anciennes casernes, ou le renouvellement des quartiers.

Mettre en œuvre l'agenda 21

L'agenda 21 fixera un programme d'actions et permettra de donner un éclairage nouveau à l'ensemble de nos politiques. Sa mise en œuvre concernera l'ensemble des délégations.

Consacrer la démarche Haute Qualité Environnementale (HQE)

Il s'agit, lors des projets de construction ou de rénovation, de prendre en compte l'ensemble des postes qui peuvent avoir une incidence sur l'environnement, le confort, la santé ou la qualité de vie : matériaux, eau, déchets, énergie, transports, espaces naturels. Un budget annuel sera consacré à cette politique.

Porter le projet de «Grand Espace Public de la Vallée du Doubs»

Ce grand projet, transversal, valorisera le patrimoine architectural le long de la vallée du Doubs. Il mettra en cohérence le projet «Doubs navigable» (CAGB), la reconquête des collines, le véloroute (Conseil Général) et les boucles locales, la transformation de la friche des Prés de Vaux, la place du marché, la piétonnisation du centre-ville, la valorisation du patrimoine architectural (fontaines, façades, mise en lumière...), les espaces de découverte, de détente, de loisirs, de culture et de sports.

II. Maîtriser les finances de la Ville

Les orientations déclinées plus haut pour les 5 ans à venir sont traduites dans le plan pluriannuel d'investissements dont la mise en place permet désormais de s'inscrire dans une programmation à moyen terme.

Les caractéristiques du PPI :

- **C'est un document prévisionnel** : bâti sur des hypothèses réalistes mais susceptibles de varier dans la période (dotations de l'Etat, niveau des subventions de l'Etat et des collectivités ...).

- **C'est donc un document révisable** : chaque année en fonction des variations des données financières.

- **C'est un document ajustable** pour permettre l'émergence de nouveaux projets, l'actualisation des coûts, les modifications de programme.

- **C'est un document adaptable** : il comporte ainsi une réserve financière de précaution dont le montant sur 5 ans est prévu entre 9 et 12 M€ et permettra de prendre en compte les besoins nouveaux non recensés à ce jour.

A. Le contexte budgétaire et financier du PPI :

Il s'appuie sur une analyse rétrospective et prospective des comptes de la Ville à partir des comptes administratifs des cinq derniers exercices et d'une série d'hypothèses permettant de simuler les évolutions budgétaires sur des comptes administratifs prévisionnels de 2002 à 2007. Cette dernière analyse s'appuie sur les méthodes développées par le Cabinet Michel Klopfer. Ces données concernent le budget principal.

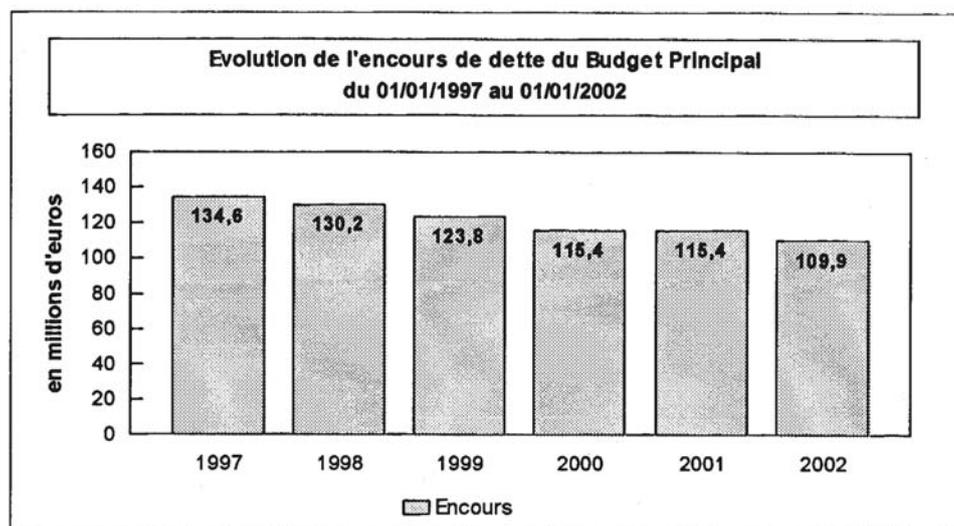
1 - La situation financière et budgétaire de la ville

1-1 - Mesurée sur les cinq derniers exercices (Ca 1997 à CA 2001)

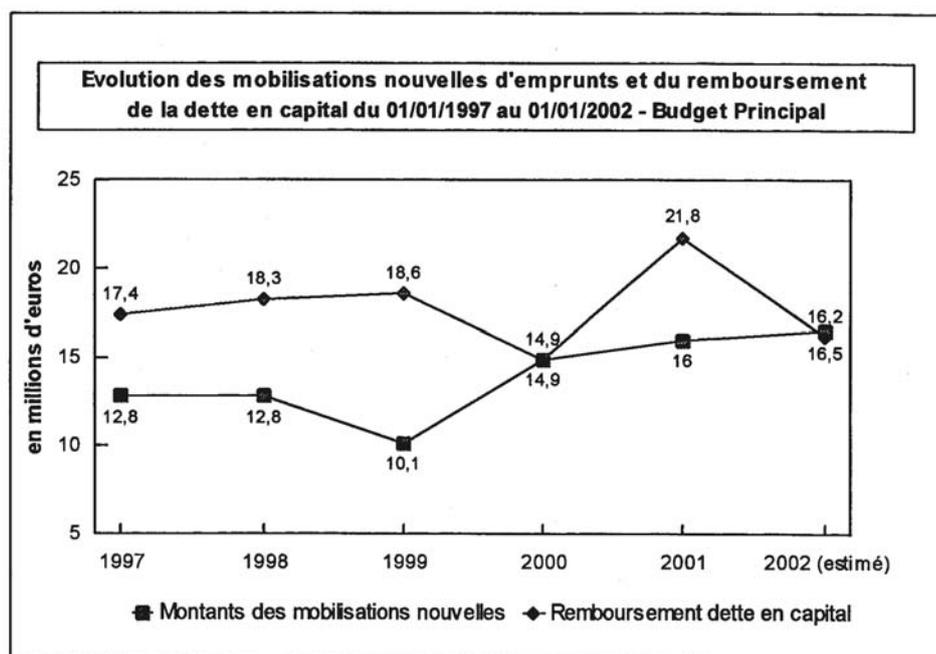
Les principales tendances sont les suivantes :

- Sur la période concernée, la Ville a dû faire face à une croissance plus rapide de ses dépenses de fonctionnement que de ses recettes de fonctionnement. Ce phénomène, qu'ont connu nombre de collectivités, tient à la faible élasticité de ses recettes. Avec une contrainte (son potentiel fiscal), la Ville a malgré tout choisi de développer un niveau de service de qualité, sans réduire ses investissements en faisant le choix d'une fiscalité globalement maintenue sur la période et sans dégrader son endettement.

Graphique n° 1



Graphique n° 2



Tableaux n° 3

Evolution de la charge fiscale de 1997 à 2002

	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Evolution des taux	4,8 % (1)	1 %	1 %	0 %	0 % (2)	1,5 %

(1) En 1997, parallèlement à l'augmentation des taux, la Ville a décidé d'élargir sa politique d'abattements en matière de taxe d'habitation.

(2) En 2001, les taux de la Ville restent stables par rapport aux taux consolidés Ville + District 2000.

Evolution nominale des valeurs locatives en Loi de Finances

	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Foncier bâti	1%	1%	1%	1%	1%	1%
Bâti industriel	0%	0%	1%	1%	1%	1%
Foncier non bâti	0%	0%	1%	1%	1%	1%

Evolution de l'inflation

	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Taux annuel de l'inflation (en glissement annuel)	1,1 %	0,3 %	1,2 %	1,6 %	1,3 %	1,9 %*

Indice de référence : Tous ménages sans tabac

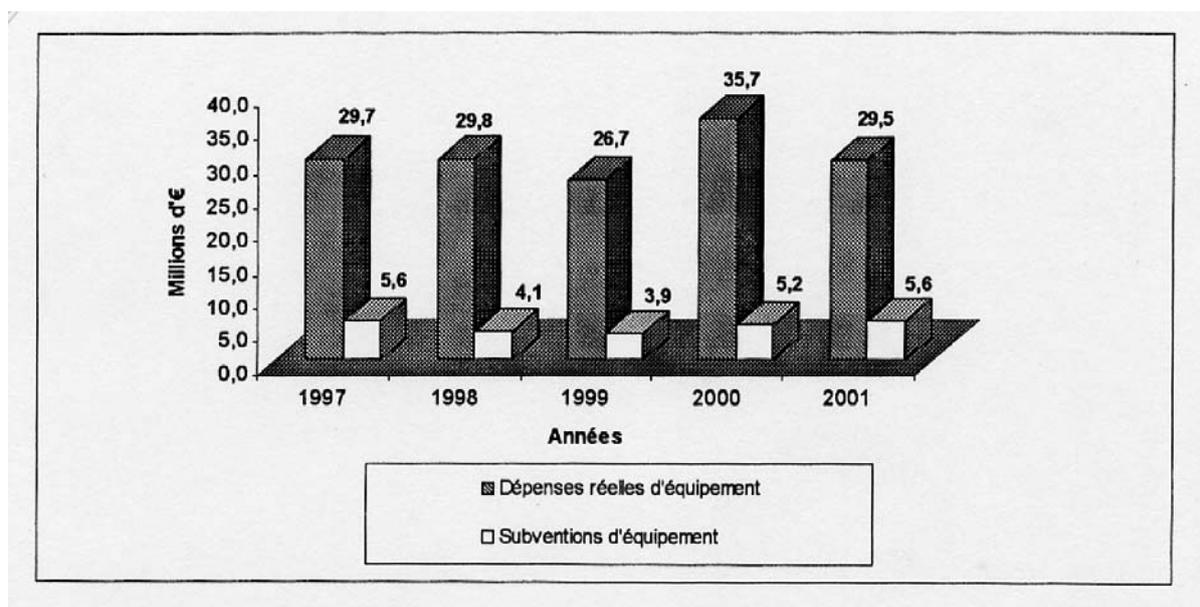
* Estimation

- Pour conserver un effort d'investissement constant (et supérieur à la moyenne des collectivités de taille comparable), la Ville sur la période a donc davantage mobilisé d'autofinancement et d'emprunt tout en poursuivant son désendettement. Parallèlement, les efforts de maîtrise des dépenses de fonctionnement (en particulier pour ce qui est de la masse salariale qui représente plus de la moitié des dépenses de fonctionnement) ont permis de limiter l'impact mesuré sur le taux d'épargne brute (de 17 % au CA 1997 à 16,4 % au CA 1999). Pour apprécier l'effort réalisé sur l'évolution des dépenses de personnel, on peut citer l'année 2000 : + 1,4 % de CA à CA à effectifs constants (pour une inflation de + 1,6 %).

Graphique et tableaux n° 4

**Evolution de l'effort d'équipement de 1997 à 2001 en millions d'euros
Budget Principal**

	1997	1998	1999	2000	2001
Dépenses réelles d'équipement avec travaux en régie (1)	29,7	29,8	26,7	35,7	29,5
Subventions d'équipement versées pour les opérations d'aménagement concédées (2)	5,6	4,1	3,9	5,2	5,6
Effort d'équipement total (1)+(2)	35,5	33,9	30,6	41,0	35,1



Comparaison de l'effort d'équipement entre la Ville de Besançon et la strate des villes de 100 000 à 300 000 habitants de 1997 à 2000

(en euros)	1997	1998	1999	2000
Effort d'équipement par habitant pour la Ville de Besançon	249	250	218	292
Effort d'équipement moyen par habitant pour la strate des villes de 100 000 à 300 000 habitants (1)	182	200	197	245

(1) Données les plus récentes publiées par le Ministère de l'Intérieur

Au compte administratif 2001 (hors impact des transferts de compétence avec la Communauté d'Agglomération), l'écart entre l'évolution des dépenses et des recettes de fonctionnement a été stabilisé à près de 26,4 M€. Les dépenses de personnel ont continué à être maîtrisées (+ 1,6 % de CA à CA). Les crédits d'exploitation en fonctionnement ont baissé de 5,7 %. L'autofinancement a été maintenu et l'épargne dégagée est restée stable, proche de 21,2 M€. Le budget primitif 2002 a été construit sur la même logique avec une épargne brute en hausse de 0,5 M€ de BP à BP.

1.2 - Mesurée par comparaison avec d'autres communes de taille comparable

- Les données suivantes correspondent aux ratios obligatoires annexés aux comptes administratifs, en application des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales. Elles sont à comparer aux mêmes ratios pour la moyenne des villes de 100 000 à 300 000 habitants (données 2000, publiées par le Ministère de l'Intérieur).

Ces chiffres confirment l'analyse précédente : un niveau de service rendu et un effort d'équipement par habitant supérieurs à la moyenne, alors que la part des dépenses de personnel dans les dépenses de fonctionnement est elle plus faible que la moyenne. Enfin, en terme d'endettement, Besançon est moins endettée que des collectivités de taille comparable.

Tableau n° 5

Données synthétiques en euros sur la situation financière de la commune
Budget principal

Signification	Définition comptable	CA 1997	CA 1998	CA 1999 * (1)	CA 2000 (2)	CA 2001 (3)	Moyenne des villes de 100 000 à 300 000 habitants CA 2000 (4)
Niveau de service rendu par habitant	Dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie/population *	1 101	1 117	1 086	1 106	1 031	1 023
Produit des 4 taxes par habitant	Produit des impositions directes / population	565	594	575	579	407	503
Ressources courantes par habitant	Recettes réelles de fonctionnement/ population	1 327	1 345	1 299	1 283	1 251	1 198
Effort d'équipement par habitant	Dépenses d'équipement brut / population	249	250	218	292	241	245
Niveau d'endettement par habitant	Encours de la dette au 31/12 / population	1 092	1 039	944	944	899	1 041
DGF par habitant	Dotation Globale de Fonctionnement / population	266	269	271	242	247	231
Part des dépenses de personnel dans les dépenses de fonctionnement	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement avec travaux en régie	47,0 %	47,4 %	46,8 %	46,0 %	51,2 %	51,6 %
Produit des 4 taxes/ potentiel fiscal (produit fiscal théorique)	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal	109,1 %	109,9 %	111,0 %	112,5 %	(5)	96,2 %
Charge de la dette	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	94,0 %	95,1 %	95,3 %	95,7 %	96,7 %	94,7 %
Effort d'équipement comparé au niveau de recettes réelles de fonctionnement	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	18,8 %	18,6 %	16,8 %	22,8 %	19,3 %	20,5 %
Encours de la dette exprimé en nombre d'années de recettes courantes	Encours de la dette au 31/12 / recettes réelles de fonctionnement	0,82	0,77	0,73	0,74	0,72	0,87

* Population recensement 1999 : 122 308 habitants.

(1) Création du budget Déchets au 01/01/1999.

(2) Création du budget Transports Publics Urbains au 01/01/2000.

(3) Transfert de la compétence « transports » à la CAGB au 01/01/2001.

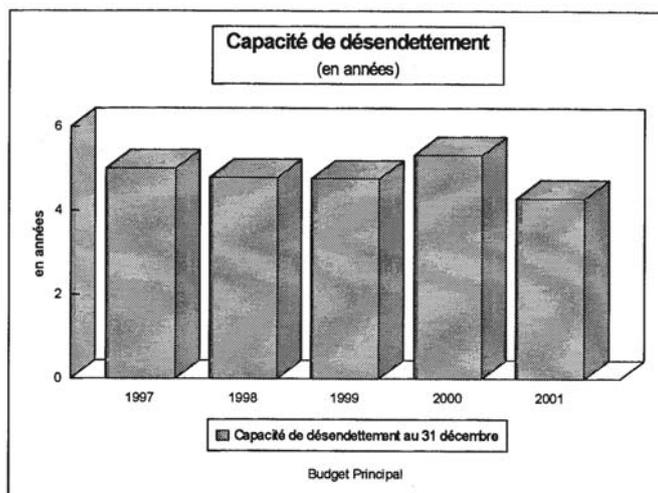
(4) Données les plus récentes publiées par le Ministère de l'Intérieur.

(5) Ce ratio n'est pas calculé car la Ville de Besançon appartient à un groupement à TPU.

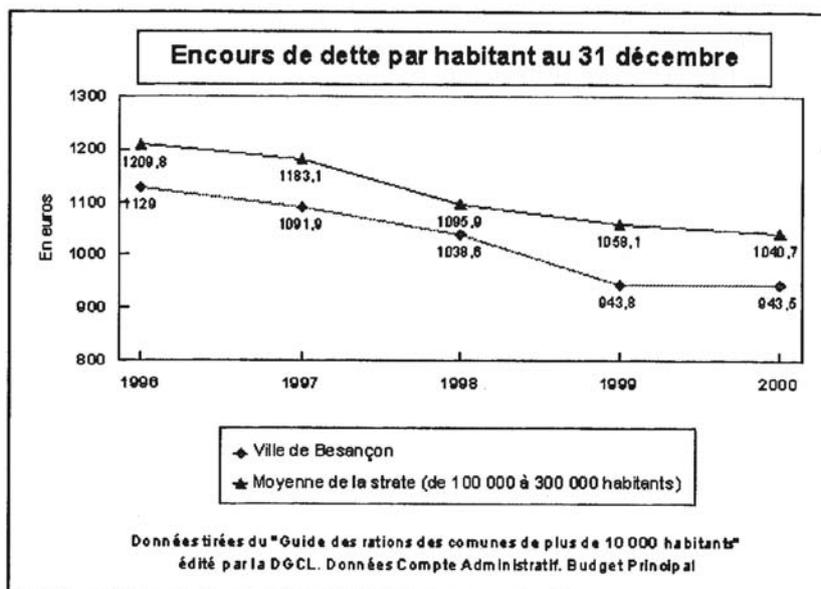
- Pour ce qui est de l'endettement, les graphiques précédents montrent que sur la période 1997-2002, la Ville a continuellement réduit son endettement.

Cette situation est à apprécier en rapportant l'encours de dette à l'épargne brute dégagée par la Ville. Ce ratio (la capacité de désendettement) mesure théoriquement le nombre d'années nécessaires à la Ville pour se désendetter. Il permet d'apprécier si l'endettement (qui constitue une dépense obligatoire du budget) est correctement calibré à l'autofinancement de la collectivité. Ce ratio inférieur à 6 ans au 31/12/2001 est particulièrement avantageux et laisse donc des marges d'endettement à la Ville.

Graphique n° 6



Graphique n° 7



- Enfin, les analyses précédentes peuvent être confrontées à celles extraites d'une étude de Dexia Crédit Local, sur un échantillon de 13 communes supérieures à 100 000 habitants (Besançon comprise). Les données détaillées présentées en annexe n°1 avec l'accord de l'établissement bancaire portent sur le compte administratif 2001 (données non retraitées pour Besançon de l'impact de la création de la Communauté d'Agglomération au 1/01/2001).

2 - Les hypothèses de la prospective budgétaire

2.1 - Les objectifs recherchés

La prospective budgétaire sur laquelle s'appuie la programmation des investissements vise deux objectifs principaux : optimiser le niveau des investissements réalisés, sans dégrader les équilibres financiers de la Ville. Pour ce faire, la prospective suppose d'affecter au financement des investissements une partie des marges d'endettement qui sont aujourd'hui celles de la Ville.

Toutefois, les simulations réalisées fixent trois limites à cette évolution :

- **un maintien en tendance de l'épargne brute dégagée sur la période de simulation**
- **une capacité de désendettement maintenue en dessous de 7 ans sur 2003-2007**
- **des taux de fiscalité n'évoluant pas au-delà de l'inflation prévisionnelle.**

Les marges de manœuvre obtenues (détaillées ci-après) supposent également **un étalement de la charge de financement de l'opération Pasteur**, en l'intégrant dans le programme d'investissement et en y affectant des emprunts spécifiques.

2.2 - Le détail des hypothèses

Les principales hypothèses de la prospective peuvent être résumées de la façon suivante :

- sur la section de fonctionnement

- * charges à caractère général : inflation + 1,5 % par an
- * dépenses de personnel : + 2,5 % par an
- * subventions versées : inflation + 1,5 % par an
- * taux de fiscalité : hausse de l'inflation par an

- sur la section d'investissement

* subventions d'équipement versées (dont les participations à verser sur Pasteur) : 8,4 M€ maximum par an

* investissement direct : 26,5 M€ maximum par an (hors marge dégagée par l'étalement du financement de l'opération Pasteur)

* objectif de recettes à obtenir : 4,7 M€ par an (taux de subventionnement de 18 %)

* emprunt moyen maximum : 15,9 M€ par an (hors financement Pasteur)

- Il faut noter que ces hypothèses réalistes, si on les compare aux comptes administratifs passés et aux performances des collectivités comparables, n'en sont pas moins volontaristes. Elles supposent en effet une poursuite année après année des efforts menés notamment sur le budget 2002. C'est ce que montre le tableau suivant :

Tableau n° 8

Les objectifs en fonctionnement

Section de fonctionnement	Les hypothèses de la simulation	Les réalisations			
		De CA à CA			De BP à BP
		1999	2000	2001	2002
Dépenses de personnel (2)	+ 2,5 %	+ 1,9 %	+ 1,4 %	+ 1,6 %	+ 2 % (1)
Charges de gestion courante (2)	+ 3 %	+ 7 %	+ 8 %	+ 5,5 %	+ 1,2 % (1)
Subventions de fonctionnement versées (2)	+ 3 %	+ 4,5 %	+ 3,2 %	- 2,5 %	+ 5,5 % (1)
Evolution des taux de fiscalité	+ 1,5 %	+ 1 %	0 %	0 %	+ 1,5 %
Inflation	+ 1,5 %	+ 1,2 %	+ 1,6 %	+ 1,5 %	+ 1,9 % (3)

(1) Sans transfert Petite Enfance

(2) Données corrigées Déchets et Transports

(3) Estimation

L'inflation est simulée à + 1,5 % par an.

3 - Les capacités d'investissement dégagées**3.1 - Le calcul des marges de manœuvre**

- La prospective budgétaire est établie sur des comptes administratifs prévisionnels. Selon la méthodologie développée par le Cabinet Michel Klopfer, les dépenses et les recettes sont retraitées par rapport à la nomenclature M14 pour réimputer en investissement les recettes et les dépenses ayant un caractère durable et en fonctionnement les dépenses et les recettes ayant un caractère ponctuel. (1)

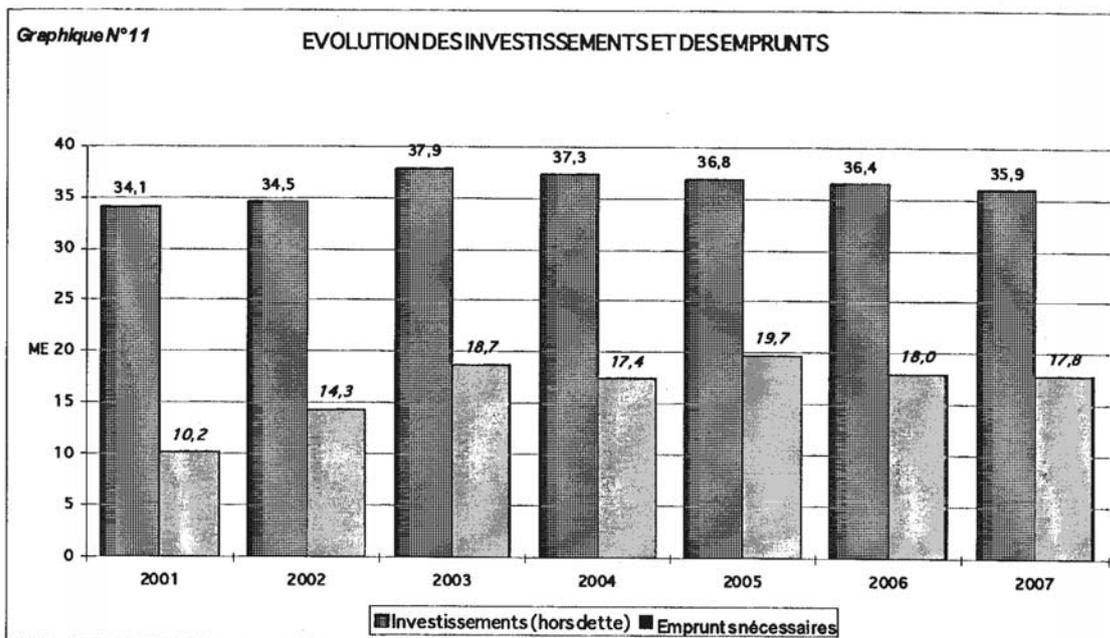
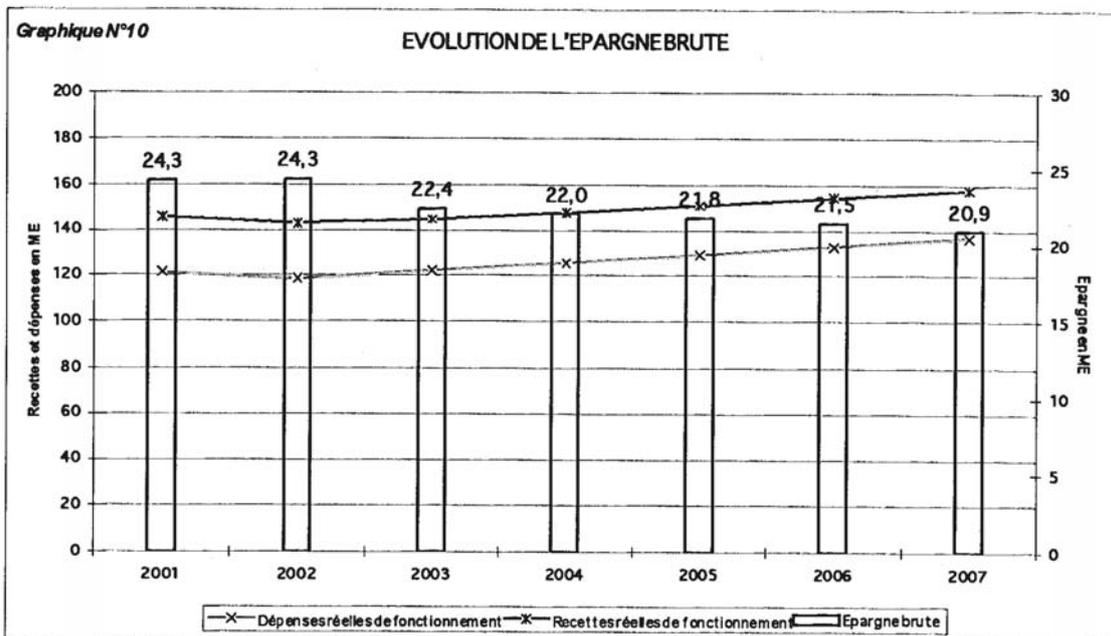
- Les retraitements précédents servent d'appui au scénario suivant qui est celui retenu par la prospective budgétaire (sous conditions d'hypothèses). Il s'agit de comptes administratifs prévisionnels, l'effort d'investissement affiché tient compte des investissements directs et des subventions d'équipement.

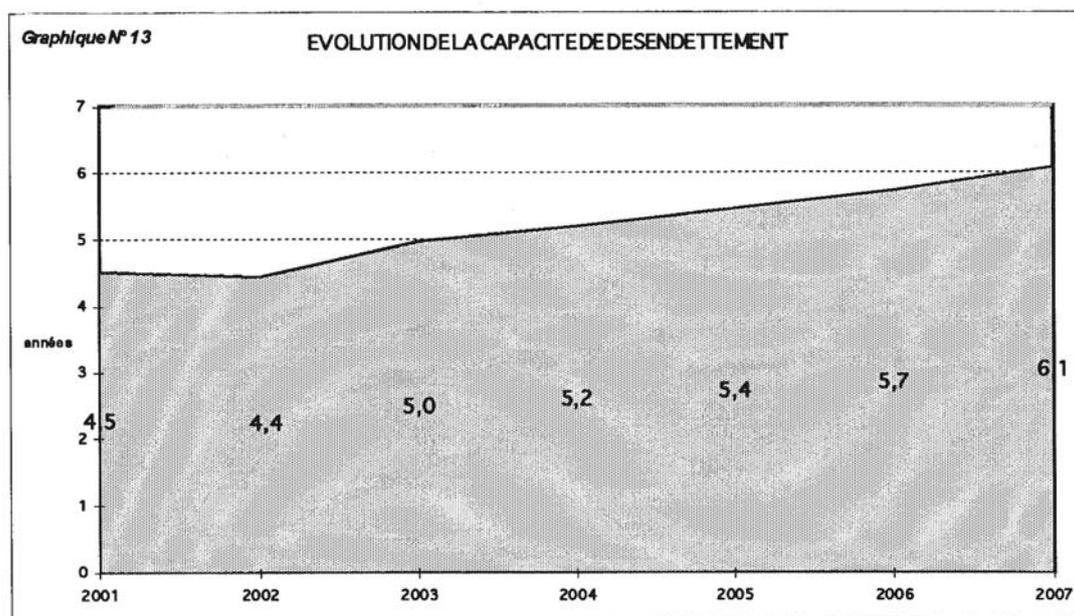
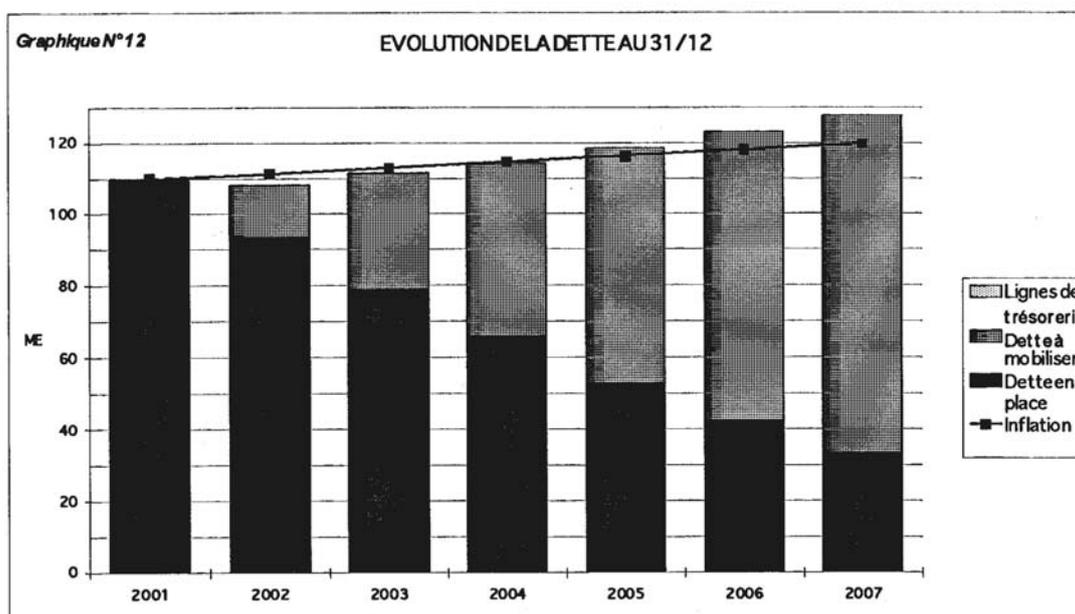
Les quatre graphiques suivants montrent l'évolution simulée :

- de l'épargne brute
- des investissements et des emprunts
- de l'encours de dette
- de la capacité de désendettement.

Ce scénario est celui retenu par la prospective budgétaire.

(1) Sont concernées par exemple les cessions d'immobilisations et les subventions d'équipement. Un tel retraitement permet de lisser les écritures budgétaires en retirant notamment du calcul de l'épargne brute les mouvements non reconductibles. Le calcul de l'épargne brute permet de mesurer l'autofinancement en retirant les effets d'une stratégie d'endettement profil d'amortissement du capital.





3.2 - Les résultats de la prospective

Après reprise des résultats de la prospective en BP estimés et traitement sur le cadre comptable de la M14, il ressort de la prospective :

une capacité d'investissement direct de 26,5 M€ par an majorée de la marge obtenue par l'étalement du financement de l'opération Pasteur, soit + 1,9 M€ par an en moyenne, cela représente un premier total annuel moyen de 28,4 M€.

A ce total d'investissement direct s'ajoute l'investissement indirect qui prend la forme des subventions d'équipement versées (inscrites en section de fonctionnement). Elles se décomposent de la façon suivante, à titre prévisionnel :

5,2 M€ par an hors opération Pasteur (subventions d'équipement)

3,2 M€ par an pour l'opération Pasteur (participations à verser).

Soit un second total annuel moyen de 36,8 M€.

B. La programmation des investissements

1. La répartition des investissements

Au total précédent de la prospective (36,8 M€), il convient d'ajouter les recettes supplémentaires attendues estimées à 1,2 M€ par an provenant, pour l'essentiel, des projets à fort taux de subvention.

La prospective décrite ci-dessus fait donc apparaître une capacité d'investissement de la Ville (budget principal) de **190 M€ soit en moyenne 38 M€ par an ainsi répartie :**

Projets individualisés : 101 M€ soit en moyenne 20,2 M€ par an

Tranches annuelles : 47 M€ soit en moyenne 9,4 M€ par an

Subventions d'Équipement : 42 M€ soit en moyenne 8,4 M€ par an

2. L'effet levier de l'investissement de la ville

En incluant les budgets annexes Eaux, Assainissement, Déchets, et sur la période 2002-2007, il s'agit bien de près de 300 M€ d'investissements directs que la Ville va injecter dans l'économie locale.

Une vision plus large au niveau du groupe ville (SAIEMB, OPHLM, Opérations concédées à la SEDD) élargit ce montant jusqu'à 365 M€ sans compter les investissements des opérateurs privés dans les ZAC d'aménagement.

3. Le programme d'équipements (voir détail en annexe)

3.1 Les subventions d'équipement versées à des tiers sur la période 2003/2007 :

Pour l'essentiel les domaines concernés sont les suivants :

- 8,3 M€ pour les zones d'aménagement (ZAC Hauts Du Chazal, Val des Grands Bas, City, Planoise et La Fayette)
- 7,3 M€ pour l'Enseignement Supérieur (UFR Médecine-Pharmacie, Cité Canot, Campus la Bouloie, Maison des sciences de l'homme)
- 16,1 M€ pour l'opération Pasteur
- 2,9 M€ pour le développement du site de la Citadelle
- 2,7 M€ pour Micropolis.

3.2 Les projets individualisés sur la période 2003/2007 :

A ce jour ce sont 70 projets qui ont été retenus sur des domaines multiples et répartis sur le territoire municipal.

- Les projets les plus importants au niveau financier :

12 M€ pour les Opérations de Renouveau Urbain (ORU) à part égale entre les quartiers de Clairs-Soleils et Planoise pour les espaces extérieurs et les équipements de quartier

- 11,5 M€ pour le Palais des sports
- 6,3 M€ pour le Musée du Temps - tranche 2
- 5 M€ pour le Plan de Déplacement Urbain
- 4,6 M€ pour la Place du Marché
- 4,2 M€ pour terminer le parking du Marché
- 4 M€ pour le secteur Près de Vaux
- 3,6 M€ pour la chaufferie bois de Planoise

- Les projets en cours d'études et de montage

Le Conservatoire National de Région : Une provision de près de 2 M€ est inscrite, à laquelle s'ajouterait le produit de la vente de l'immeuble et qui permet d'engager ainsi un tour de table avec l'Etat et les collectivités partenaires.

Le stade Léo Lagrange : Une étude est en cours pour évaluer le coût de sa mise aux normes, dans l'hypothèse de la montée en Ligue 2 de l'équipe du BRC. La participation de la ville serait prélevée sur la réserve financière évoquée plus haut.

Quelques-uns des autres projets parmi lesquels nous pouvons relever :

- . des salles ou maisons de quartier
- . la salle des musiques actuelles
- . les maisons des associations et des syndicats

- . l'aménagement des parcs et jardins du centre et de quartiers
- . le développement d'énergies renouvelables
- . le groupe scolaire et la crèche de Saint-Claude
- . l'abri de nuit et l'accueil de jour
- . l'aménagement de jardins familiaux
- . le Fonds d'Embellissement Urbain

3.3 Les tranches annuelles :

Chaque année 9,4 M€ sont programmés pour engager un vaste programme d'entretien, de mises aux normes et d'embellissement du patrimoine bâti et de l'espace public communal.

Le détail de ces investissements, programmés chaque année, serait trop long à fournir. Il concerne, pour l'essentiel, la voirie, le patrimoine bâti, les acquisitions de mobilier et de matériel, le renouvellement du Parc automobile et l'informatique.

Conclusion

Ce PPI est la traduction financière d'un grand dessein pour la Ville. C'est un défi ambitieux et réaliste. Il sera demain porté avec l'ensemble de nos partenaires. Il sera aussi le moteur du dynamisme économique de l'agglomération, en apportant de l'activité, du travail à nos entreprises. Une vision au niveau du «groupe ville» (Ville + SAIEMB + HLM municipaux + opérations concédées à la SEDD) amène le montant global des investissements induits par ce PPI à 365 M€, sans comptabiliser les investissements des opérateurs privés dans les ZAC d'aménagement. Dans les milieux économiques et financiers, on estime généralement que 150 000 € d'investissement génèrent, notamment dans les BTP, 2 emplois directs et 1 emploi indirect. Ce PPI signifie donc aussi des emplois très nombreux, créés ou préservés, pour les Bisontins et les Franc-Comtois. La Ville, aujourd'hui, est le principal vecteur de la création de richesse.

Ce PPI a été conçu pour pouvoir répondre à des demandes nouvelles sans grever nos capacités à offrir un service municipal de qualité aux Bisontins.

Nous avons voulu marier, dans l'action municipale, le long terme et le court terme, le rayonnement et la proximité, les équipements et les services, l'embellissement de la ville et celui de la vie.

ANNEXES

*Projets individualisés**Planning financier prévisionnel actualisé au 19 décembre 2002*

	BP 2002 et reports 2001	Prévision 2003-2007	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Parking du Marché	4 339 400	4 250 000	[Bar chart showing funding from 2002 to 2005]					
Plan de déplacement urbain	1 198 899	5 000 000	[Bar chart showing funding from 2002 to 2007]					
Pôle gare Viotte	0	1 100 000	[Bar chart showing funding from 2003 to 2004]					
Secteur des Vaïtes	0	1 000 000	[Bar chart showing funding from 2003 to 2005 and 2007]					
Place du Marché	1 100 000	4 625 000	[Bar chart showing funding from 2002 to 2005]					
ZAC La Mouillère	1 010 842	2 250 000	[Bar chart showing funding from 2002 to 2006]					
ZAC Hauts du Chazal - Pôle Santé	876 590	2 400 000	[Bar chart showing funding from 2002 to 2007]					
Aménagement Prés de Vaux et Port Fluvial	702 204	4 012 000	[Bar chart showing funding from 2002 to 2007]					
Site Vauban	0	200 000	[Bar chart showing funding from 2005 to 2006]					
ZAC La Fayette - Cessions	0	74 000	[Bar chart showing funding from 2003 to 2004]					
Secteur Sauvegardé - Centre ancien	25 153	46 000	[Bar chart showing funding from 2002 to 2004]					
Ilot Pasteur - Parking	0	6 400 000	[Bar chart showing funding from 2006 to 2007]					
Acquisitions villas Brulard		430 000	[Bar chart showing funding from 2003 to 2004]					
Etudes Plan Local Urbanisme	0	300 000	[Bar chart showing funding from 2003 to 2004]					
Jalonnement parkings	0	570 000	[Bar chart showing funding from 2003 to 2005]					
Secteur Casamène : acquisition		125 000	[Bar chart showing funding from 2003 to 2004]					
Site Saint-Jacques	0	300 000	[Bar chart showing funding from 2004 to 2006]					
Plan Lumière	375 415	750 000	[Bar chart showing funding from 2002 to 2007]					
Passerelle Marché	0	1 000 000	[Bar chart showing funding from 2005 to 2006]					
Pont Prés de Vaux	0	300 000	[Bar chart showing funding from 2007]					
Place Pasteur aménagements	0	2 600 000	[Bar chart showing funding from 2005 to 2006]					
Sous-total	9 628 503	37 732 000						

Projets individualisés
Planning financier prévisionnel actualisé au 19 décembre 2002

	BP 2002 et reports 2001	Prévision 2003-2007	2002	2003	2004	2005	2006	2007
ORU Planoise - Espaces extérieurs	0	3 000 000						
ORU Planoise - Equipements de quartier	0	3 000 000						
ORU Clairs-Soleils - Espaces extérieurs	0	4 900 000						
ORU - Crèche Clairs-Soleils	0	1 100 000						
Secteur Palente Aubépines	0	600 000						
Aménagement salles de quartier	0	1 350 000						
Maison des associations	0	500 000						
Points Publics - Palente	0	350 000						
Acquisition IRTS	0	1 250 000						
Maison des Syndicats - IRTS	0	300 000						
Points Publics - Montrapon	73 161	200 000						
Maison de quartier de Velotte - Locaux	167 247	1 195 000						
Maison de quartier de Velotte - Terrains	0	200 000						
Ilot sensible de Planoise	163 989	300 000						
Reconstruction centre social La Grette	1 221 829	100 000						
Abri nuit et accueil jour	0	235 000						
Puits eau salée Miserey	0	75 000						
Bâtiment administratif au CTM	244 532	1 450 000						
Accueil du public au CAM	0	300 000						
Cimetière de Saint-Claude - Extension	30 904	1 100 000						
Porte Taillée		65 000						
Fontaines Dames et Doubs	0	210 000						
Travaux Eglise Sainte-Madeleine	568 861	420 000						
Hôtel de Ville Salle Conseil	0	100 000						
Citadelle administration et salles	0	500 000						
Propriété Colette	28 975	500 000						
Sous-total	2 499 498	23 300 000						

Projets individualisés
Planning financier prévisionnel actualisé au 19 décembre 2002

	BP 2002 et reports 2001	Prévision 2003-2007	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Musée du Temps - Tranche II	0	6 300 000						
Salle des musiques actuelles	0	1 500 000						
Réserves Musées	0	150 000						
Salle exposition art contemporain	0	50 000						
Conservatoire de Musique - Construction	142 873	1 700 000						
Fonds d'embellissement urbain	150 000	750 000						
Palais des Sports - Restructuration	582 632	11 500 000						
Gymnase Malcombe	0	300 000						
Création terrain synthétique Malcombe	400 000	880 000						
Restructuration restaurants scolaires	0	840 000						
Maternelle Bregille Plateau - Restruct. locaux	33 000	267 000						
Crèche Saint-Claude - Transfert	0	300 000						
GS Saint-Claude - Restructuration	3 720 044	1 653 000						
Informatisation des écoles	54 364	148 000						
Chaufferie bois	38 112	3 610 000						
Projets HQE	0	350 000						
Agenda 21	0	385 000						
Parcs et jardins de quartiers	80 000	850 000						
Energies renouvelables	0	1 450 000						
Aménagement de jardins familiaux	156 836	375 000						
Parcs jardins Castan/Granvelle/Micaud	0	450 000						
Aménagement versants collines	0	540 000						
Parc urbain de Planoise	0	400 000						
Sous-total	5 357 861	34 748 000						

Subventions d'équipement
Planning financier prévisionnel actualisé au 19 décembre 2002

	BP 2002	Prévision 2003-2007	2003	2004	2005	2006	2007
UFR Médecine-Pharmacie - Tranche 1	487 000	487 000	■				
UFR Médecine-Pharmacie - Tranche 2	0	3 500 000		■	■	■	■
Cité Canot - Vie des étudiants	0	1 520 000		■	■	■	
Campus La Bouloie - Aménagement	0	1 080 000			■	■	■
Maison des Sciences de l'Homme	0	610 000			■	■	
Equipements laboratoires	0	122 000	■	■			
Citadelle travaux M.H.	0	1 500 000	■	■	■	■	■
Citadelle - Tranche 3	0	1 200 000	■	■			
Citadelle - Zoo tranche 2 et divers	888 000	180 000	■				
Porte Taillée	10 000	65 000	■				
Porte Noire	0	500 000			■	■	
Ravalement de façades	228 000	460 000	■	■			
ZAC Hauts du Chazal - Participation	0	154 000	■	■			
ZAC Château Galland	0	130 000	■				
ZAC La Fayette - Participations	152 000	513 000	■	■			
Val des Grands Bas	0	457 000					■
ZAC Planoise	320 000	926 000	■	■	■		
Marché Beaux-Arts - Participation	480 000	1 197 000	■	■			
La City	560 000	2 751 000	■	■	■		
SYM Micropolis	700 000	2 677 000	■	■	■	■	■
Cassin - Restaurant inter-entreprises	209 000	1 000 000	■	■	■	■	■
Cassin - Commerces	238 000	1 200 000	■	■	■	■	■
Ilot Pasteur	3 068 000	16 108 000	■	■	■	■	■
Interventions économiques	122 000	608 000	■	■	■	■	■
Aide opérations logement social	329 000	615 000	■	■	■	■	■
ESSF - Aménagement salle	0	30 500	■				
Parc stationnement gare Viotte	18 000	90 000	■	■	■	■	■
	7 809 000	39 680 500					

«**M. LE MAIRE** : Nous passons donc au plat de résistance de ce conseil municipal, à savoir le Plan Pluriannuel d'Investissements, le PPI.

Je vais essayer de faire assez vite, mais pas trop vite quand même parce que je crois que c'est vraiment un moment que nous attendons tous. C'est un acte politique fort que nous posons ce soir puisque ce PPI est le programme, les réalisations que nous allons mettre en place de 2002 à 2006. Vous allez me dire que 2002 c'est fini mais un certain nombre d'opérations mentionnées dans le PPI sont déjà commencées. Donc c'est vraiment la programmation des investissements que nous allons mettre en place dans le cadre de ce mandat. J'ai dit d'ailleurs il y a quelques jours que ça sera quasiment notre compte rendu de mandat lorsque nous nous retrouverons devant les Bisontines et devant les Bisontins. On avait annoncé à plusieurs reprises qu'il y aurait ce Plan Pluriannuel d'Investissements, nous l'avions dit et nous l'avons fait. Ce document a donc un double objectif : tout d'abord d'asseoir durablement le statut de la Ville de Besançon comme capitale régionale, avec un programme d'actions qui sera marqué du double sceau si je puis dire, de la haute qualité et d'un souci de l'équilibre et doter la ville d'une programmation financière qui mariera, nous le voulons, l'ambition et les moyens de cette ambition puisqu'il ne sert à rien d'avoir de l'ambition si nous savons que par derrière nous ne pouvons pas décliner concrètement ces ambitions car ce serait alors de la démagogie.

Au-delà de cet outil de programmation qu'est le PPI, je tiens à dire que c'est un document partagé, nous ne l'avons pas fait seuls, nous l'avons fait avec nos partenaires pour tenir compte des priorités, des réflexions adoptées ou en cours et d'un certain nombre de grands équipements que veulent mettre en place d'autres collectivités locales. Soyons clairs, ce PPI est un document indicatif et évolutif qui pourra donc être régulièrement ajusté, au fur et à mesure des besoins, nous verrons d'ailleurs en fin de présentation quelques ajustements qui peuvent venir assez rapidement. C'est un document que nous devons donc régulièrement actualiser, sachant que si nous rajoutons beaucoup d'autres choses, il faudra en retirer parce que vous l'avez bien compris, ce PPI correspond aux capacités financières, qui sont importantes pour ne pas dire énormes, de la Ville de Besançon puisque je rappelle, c'est tous budgets confondus, les budgets de la ville, le budget principal + les budgets annexes, quelque 300 millions d'euros. Si nous ajoutons les budgets des sociétés contrôlées par la Ville : SAIEMB et SEDD, c'est 368 millions d'euros donc c'est quelque chose de très très important. En plus, il faut dire, c'est vrai, que le PPI ce n'est pas toute l'action de la ville, puisqu'il y a aussi beaucoup d'autres choses qui se font, entre autres dans le cadre du budget de fonctionnement, et sans doute des actions qui sont essentielles pour les services qu'elles rendent aux Bisontines et aux Bisontins.

C'est un outil donc qui va nous permettre d'atteindre simultanément deux objectifs : premièrement, construire l'avenir de Besançon, c'est notre rôle comme collectivité, deuxièmement, maîtriser les finances de la ville.

Je vais vous parler du premier de ces deux objectifs et c'est Jean-Claude CHEVAILLER qui, lui, développera ensuite l'enjeu financier puisque c'est lui qui, comme conseiller municipal délégué au budget, a travaillé ce dossier avec un certain nombre d'entre nous.

Les investissements que nous avons retenus à ce jour traduisent donc trois priorités politiques : la première de ces priorités, c'est construire une ville agréable pour les Bisontins, la deuxième c'est construire une ville plus attractive encore : Besançon attire, la preuve sa population croît. Il nous faut confirmer cette force, il faut garder nos habitants mais aussi en attirer d'autres. Ce qui est vrai pour les habitants est vrai aussi pour les entreprises. Et il faut troisièmement, troisième priorité politique, construire la ville avec le souci permanent du développement durable, parce que c'est vrai qu'il est tout à fait insupportable de voir d'une part se dégrader notre environnement naturel mais aussi l'environnement social et économique, dans une société qui quand même fait de moins en moins de place à la participation collective de nos concitoyens.

La première de ces priorités : la qualité de la vie pour tous et partout. Plusieurs types d'interventions, tout d'abord des interventions dans les quartiers. En effet, le plus gros chantier de ce Plan Pluriannuel d'Investissements concerne la restructuration et l'embellissement des quartiers. Il y a deux très vastes opérations de requalification urbaine qui vont être lancées à Planoise et aux Clairs-Soleils. Quand je dis qu'elles vont être lancées, ce n'est pas dans trois ou quatre ans. Le lancement de l'opération des Clairs-Soleils, c'est 2003, donc c'est quelque chose de très proche. 12 millions d'euros (79 millions de francs) vont être consacrés aux espaces publics et au bâti en liaison bien entendu avec les bailleurs sociaux et tous ceux qui interviennent sur le quartier. Ce que nous voulons, vous l'avez compris, c'est relever un défi, c'est rendre toute leur attractivité à ces quartiers et nous allons pour cela engager les plus grandes opérations urbaines qui aient été faites à Besançon depuis les années 50 ou 60. Et parallèlement, toujours aux côtés des bailleurs sociaux, dans d'autres quartiers nous allons continuer d'aménager. A Pesty, c'est largement démarré, à Montrapon aussi vous savez qu'avec la SAFC on a commencé à grignoter des barres à la Bouloie, une est déjà tombée, donc toute la restructuration du quartier de la Bouloie est en cours, et une autre restructuration va démarrer prochainement aussi, c'est ce qu'on appelle l'Ilot Scaremborg à Palente. Donc vous voyez qu'il y a un souci d'équilibre sur l'ensemble de la Ville. Je passe sur l'aménagement de la Place des Tilleuls, qui est achevé, que nous inaugurerons dans le courant de l'année prochaine et qui apporte beaucoup de satisfaction aux riverains, aux usagers du marché et aux habitants de Palente.

Donc, premièrement, intervention dans les quartiers, premier grand chantier et plus grand chantier de ce PPI, rénover ces quartiers, les rendre attractifs pour qu'on puisse y vivre décemment.

Deuxièmement, des interventions pour les écoles et la petite enfance. Vous savez que l'éducation, que l'école est une des priorités pour ne pas dire la priorité de notre équipe municipale. C'est pourquoi, en plus des opérations d'aménagement qui sont conduites et la sécurisation, les mises aux normes, il y a des restructurations lourdes qui sont démarrées, terminées pour certaines comme le primaire à Saint-Claude, en cours comme la maternelle à Saint-Claude et celle de Bregille Plateau avec aussi une restructuration des cuisines scolaires et de nouveaux équipements pour l'accueil de la petite enfance qui seront créés à Clairs-Soleils et dans le quartier de Saint-Claude.

Des interventions aussi pour la solidarité et la citoyenneté puisque nous voulons toujours rester attentifs aux réponses à apporter aux populations les plus fragiles. Nous allons engager la réhabilitation des logements foyers, un abri de nuit aux Glacis qui sera complètement revu et un accueil de jour, la fameuse boutique accueil de jour dont on a tant parlé rue Elisée Cusenier, prévue pour une vingtaine de personnes et qui désormais craque et à laquelle il faudra que nous donnions d'autres locaux en liaison avec le mouvement associatif, avec le Secours Populaire, avec le Secours Catholique, et tous ceux qui se sont investis dans cette action, avec l'Etat aussi bien entendu. Et puis aussi un programme d'actions en faveur des personnes handicapées sur lequel travaille notre ami Jean-Jacques DEMONET. Nous avons voulu également que l'engagement collectif et citoyen soit promu par la construction d'une maison des associations et d'une maison des syndicats car actuellement les locaux des syndicats de la rue Battant ou de la rue Champrond ne sont plus acceptables. Je crois qu'il faut voir là un signe d'encouragement et de soutien à toutes celles et à tous ceux qui s'engagent encore sur des causes collectives et, par cet engagement, participent à la vie citoyenne de la ville.

Des interventions aussi pour des équipements de proximité. Là il s'agit de rendre la vie plus facile, plus pratique et plus agréable. Cela va se traduire par l'ouverture de points publics à Montrapon et à Palente et par celle de nouvelles maisons ou salles de quartier. Lorsque l'on voit la réussite de la salle de quartier que nous avons inaugurée à la Grette à la grande satisfaction des habitants -un certain nombre d'entre vous y étaient-, et bien nous pensons que tout cela aussi c'est bon pour inciter les Bisontines et les Bisontins à participer à la vie de la ville. C'est vrai que ce sont des outils vraiment nécessaires pour combattre le repli sur soi qui, vous le savez bien, a tendance à se développer dans notre société en général et aussi un peu, c'est vrai, à Besançon.

Notre deuxième priorité est de dessiner une ville attractive. Besançon est une capitale régionale qui offre et qui doit offrir encore plus aux Bisontines, aux Bisontins et aux Franc-Comtois des équipements d'excellence parce que, je l'ai déjà dit, c'est le moyen d'attirer encore davantage d'habitants, d'entreprises et de visiteurs. Pour cela nous allons utiliser plusieurs leviers. Tout d'abord un programme de grands chantiers qui sera le vecteur principal de notre rayonnement. C'est déjà un pari gagné avec le nouveau marché couvert, on n'y revient pas. Ce programme va être complété et relayé par l'action conduite par la CAGB dans le domaine économique, puisque c'est elle qui désormais a la compétence économique. Si nous n'en parlons pas beaucoup ce soir dans ce PPI, ce n'est pas que nous l'avons oubliée. Bien au contraire, le développement économique est le moteur de ce PPI mais c'est l'agglomération qui a cette compétence, avec entre autres le pôle santé et TEMIS, des sujets que vous connaissez bien car nous en parlons souvent. Troisièmement, notre richesse patrimoniale et culturelle, notre matière grise, doivent être au cœur de ces grands chantiers, c'est-à-dire au cœur de l'identité-même que nous voulons construire pour Besançon. Nous allons soutenir l'université à hauteur de 7 M€ pour la cité Canot, le campus de la Bouloie, l'UFR médecine-pharmacie, la maison des sciences de l'Homme. Bien sûr, cela ne fait pas partie des compétences traditionnelles des villes mais qui pourrait penser ici qu'on ne doit pas soutenir l'Université car le rayonnement d'une ville, la force d'attraction d'une capitale régionale, passe par une université forte, c'est pour cela que nous apporterons des sommes importantes, à savoir donc 7 M€.

Nous avons aussi, dans le domaine culturel, décidé d'engager la deuxième tranche du Musée du Temps. La première est un succès, qui demande donc effectivement d'être complétée, vous allez vous voir proposer entre autres ce soir un enrichissement important concernant nos collections. Nous voulons aussi, parce que nous l'avons promis, mettre en place une salle des musiques actuelles pour les jeunes et puis poursuivre avec une troisième tranche, l'aménagement et la fin du parc zoologique de la Citadelle. Enfin, nous réaffirmons, vous le savez, notre attachement à la structuration et la construction d'un nouveau Conservatoire National de Région qui est un équipement culturel de dimension régionale tout à fait indispensable à Besançon, qui est inscrit au PPI. Michel ROIGNOT et moi-même allons engager, dès les prochaines semaines, un tour de table avec l'ensemble des collectivités pour voir comment nous pouvons trouver des partenariats pour aboutir à la réalisation de ce projet.

Besançon est, vous le savez aussi, la deuxième ville la plus sportive de France. Elle lance divers grands chantiers pour adapter et diversifier ses équipements sportifs : c'est le nouveau palais des sports -je vais peut-être passer rapidement là-dessus parce qu'on en a me semble-t-il déjà pas mal parlé-, c'est le stade synthétique de la Malcombe et c'est aussi le stade d'eau vive de la Malate, même si la maîtrise d'ouvrage est prise par la CAGB. Et la Ville va accompagner, le cas échéant, mais je crois qu'on peut dire que c'est plus que le cas échéant, les travaux nécessaires pour la mise aux normes «Ligue 2» du Stade Léo Lagrange. Vous savez que notre stade était aux normes encore en juin-juillet mais celles-ci évoluent toujours et il faut donc, par rapport à cela, que nous puissions avancer. Avec Jean-Loup COLY, nous avons rendez-vous, je ne sais plus si c'est le 10 ou le 15 janvier, auprès de Me Frédéric THIRIEZ qui est avocat mais qui est aussi et surtout le président de la Ligue de Football. Nous allons le rencontrer pour étudier ce dossier et négocier le calendrier. Vous savez que c'est un problème qui ne se pose pas qu'à Besançon. Le maire de Dijon a les mêmes soucis, à Cuiseaux aussi devant les exigences -on peut le dire un peu entre nous- démesurées des ligues de foot qui demandent toujours plus. Mais enfin, il faut y passer car je pense -c'est vrai qu'on s'en rend compte actuellement- que le foot est quelque chose d'important pour une ville, pour la dynamique d'une ville, comme d'ailleurs tous les sports. En plus, vous avez vu le parcours de notre équipe de foot, le BRC qui est 1^{er}, qui va certainement encore gagner contre Sète et rencontrer, vous le savez, le Paris Saint-Germain le 5 janvier à 17 h.

D'autre part, le statut de première ville verte de France que nous avons acquis depuis longtemps sera consolidé sur la base d'un schéma de développement des espaces verts et naturels qui va intégrer la valorisation des parcs et promenades du centre ancien, l'amélioration et la création d'espaces verts dans

les quartiers et la réalisation de liens, de cheminements, et aussi, vous le savez, quelque chose auquel on tient particulièrement, c'est la mise en valeur, la reconquête des collines ainsi que le développement des jardins familiaux.

Mais ces grands chantiers ne suffisent pas. Il faut aussi que nous puissions accueillir les nouveaux Bisontins. Pour relever ce défi de l'attractivité résidentielle, nous avons donc fait le choix de l'émergence de nouveaux quartiers, je pense au site des Grands Bas, à celui des Hauts du Chazal ou éventuellement aux Vaîtes. Nous allons aussi engager la reconversion importante, avec les services de l'Etat, d'anciens sites militaires comme la Caserne Vauban. Nous allons signer très prochainement d'ailleurs l'achat de terrains du Polygone avec les services de l'Etat, avec l'Armée et d'anciens sites industriels comme le site de la Mouillère et là aussi la restructuration est engagée. Concernant la reconquête des Prés de Vaux, elle est engagée avec la maîtrise foncière. Nous venons d'acheter le site BAURAND qui va être démoli, nous allons racheter le site SUPERIOR, ce qui veut dire que depuis la passerelle blanche qui traverse le Doubs jusqu'à l'établissement «Le KGB», tout le site désormais va appartenir à la Ville qui en aura la maîtrise foncière ; ça passe effectivement par là et les premières déconstructions de vestiges industriels nous montrent que vraiment on est en train de dégager un très beau site.

Troisièmement, le centre-ville, avec son cadre tout à fait exceptionnel sur lequel je ne reviendrai pas, est le coeur de notre identité et de notre attractivité. Nous avons donc décidé, vous le savez, de partir à sa reconquête, de participer à sa mutation et c'est un élément décisif de notre politique de grands travaux. Je ne vais pas vous les lister tous parce que c'est assez impressionnant. Il suffit de se promener en ville pour le voir d'ailleurs, il n'y a que ceux qui ne veulent pas voir qui disent que la ville ne bouge pas, en tout cas ce n'est pas ce que disent les gens qui arrivent à Besançon, j'ai pu m'en rendre compte encore samedi dernier, lorsque j'ai rencontré les nouveaux Bisontins à la Salle Courbet. Il y a bien sûr la restructuration complète du secteur «Marché Beaux-Arts», le marché couvert, le cinéma, la brasserie, le parking, la place du marché, le Musée du Temps, la mise en lumière avec le fonds d'embellissement urbain d'un certain nombre de places, la restauration des fontaines qui est engagée, les ravalements de façades, le lancement des études pour le site de Saint-Jacques... Je crois qu'on peut dire, concernant le centre-ville, qu'on est lancé dans un chantier sans équivalence depuis Charles Siffert, Charles Siffert c'est 1925-1939, c'est donc un très très grand projet auquel on doit ajouter aussi le projet de l'Ilot Pasteur qui donne à lui seul la mesure de cette reconquête du centre-ville. L'Ilot Pasteur, nous en reparlerons certainement d'ailleurs, est un projet qui avance bien et qui est absolument indispensable pour conforter encore le statut de capitale régionale de Besançon, pour avoir un coeur de ville qui vive, qui soit attractif. C'est d'ailleurs pour ça que la quasi totalité pour ne pas dire la totalité des commerçants de Besançon et leurs associations ainsi que la Chambre de Commerce d'ailleurs nous soutiennent dans le développement de cet Ilot Pasteur. Et à la marge de tout cela, il y a le réaménagement de la gare Viotte -quand je dis à la marge, c'est la marge de la Boucle, ce n'est pas à la marge en terme de crédits investis- il y a la City. Vous savez que l'Hôtel ACCOR après une négociation à la tronçonneuse ou à la hache, comme vous voulez, est en train de redémarrer. Michel LOYAT travaille également entre autres avec Jacques MARIOT et Vincent FUSTER sur le port fluvial, sur la requalification des friches du Port Fluvial. Par rapport à tout cela, chacun doit bien se rendre compte de l'ampleur des travaux qui sont lancés, qui sont programmés et prévus dans ce PPI. Et puis enfin nous allons engager un... je le disais l'autre jour à la conférence de presse, l'expression n'est pas de moi, elle est d'Alain GEHIN, donc je lui donne acte que c'est lui qui l'a inventée, mais elle me plaît bien... un «grand programme de petits travaux», c'est-à-dire tous ces multiples chantiers, souvent des chantiers de proximité qui font que la ville est attractive et qu'on peut y vivre d'une façon agréable. C'est des petits investissements, des mises aux normes, des aménagements dans les quartiers, l'embellissement de notre patrimoine bâti et pour cela il y a une enveloppe de 9,4 M€, enveloppe annuelle, qui est donc renouvelée chaque année au titre des tranches annuelles, avec comme souci prioritaire l'embellissement bien sûr mais aussi la sécurité dans tous les bâtiments de la ville. Un exemple : nous avons pris l'engagement de renouveler l'ensemble du mobilier scolaire dans toutes les écoles dans le cadre de ce mandat.

Troisième priorité, c'est l'exigence du développement durable. Nous sommes une ville reconnue en France pour cette qualité. C'est pour cette raison que nous avons été retenus, avec Paris, par le WWF comme étant une ville test concernant le calcul de l'empreinte écologique d'une ville. Nous voulons continuer à maîtriser l'énergie puisque nous avons commencé en 1982 avec la télégestion des chaufferies, et aussi développer des énergies renouvelables, un exemple concret, c'est les 3,6 millions de la chaufferie bois de Planoise, et puis enfin accélérer la mise en oeuvre du PDU pour donner plus de place aux «modes doux» avec la piétonnisation, les pistes cyclables, les zones 30 dont on parle beaucoup, avec un budget de 1 M€ par an, bien sûr en accompagnement de ce que fait la CAGB, avec aussi, je l'ai dit, tout un travail autour de la gare Viotte qui est quand même la plaque tournante de l'ensemble du système de transport. Et puis nous voulons bien sûr aussi, au titre du développement durable, économiser et préserver les espaces, lutter contre l'étalement urbain car chacun est d'accord pour dire que désormais il doit être contenu. C'est pour ça qu'en matière de construction, nous allons privilégier les sites désaffectés. Il y a les friches industrielles qu'on connaît, il y en a une autre friche aussi d'ailleurs dont on va peut-être parler prochainement, c'est la friche de Casamène en entrée de ville qui aurait bien besoin qu'on s'en occupe. Je rencontre demain EDF qui est implantée là donc je risque certainement de leur en parler. Et puis enfin et pour terminer, nous allons mettre en oeuvre l'agenda 21 qui fixera un programme d'actions qui va nous permettre de donner un éclairage nouveau à l'ensemble de nos politiques, avec toujours le souci de ce qu'on appelle la HQE, la Haute Qualité Environnementale.

Voilà, très rapidement brossé, notre programme d'investissements. Maintenant je vais demander à Jean-Claude CHEVAILLER de nous en présenter les aspects financiers. Je crois honnêtement que c'est un projet ambitieux mais aussi réaliste, tout ça pour répondre par avance à un certain nombre de critiques que j'ai déjà entendues.

M. Jean-Claude CHEVAILLER : Le Maire vient de présenter un projet qu'il a qualifié d'ambitieux et qui l'est. Ce que je veux montrer moi, c'est qu'il est réaliste au regard des possibilités financières. On va revenir sur ce qu'est un PPI, donc c'est un outil de pilotage pour l'action municipale, avec quatre caractéristiques. C'est un document qui est prévisionnel car il s'appuie sur une prospective budgétaire à cinq ans, prospective qui repose sur des hypothèses que l'on va rencontrer plus loin. Le PPI est révisable en fonction de la réalisation ou de la modification des hypothèses notamment, je prends quand même un exemple : on a intégré une hypothèse d'inflation à 1,5 %, si c'est 1 ou si c'est 3 il faudra réviser le PPI, donc le PPI sera réactualisé chaque année. C'est aussi un document ajustable qui doit tenir compte de l'émergence de nouveaux projets, qui doit tenir compte aussi de l'avancement des projets retenus, des surcoûts comme des bonnes surprises. C'est un document adaptable, c'est la raison pour laquelle nous avons d'emblée mis de côté si vous voulez, c'est-à-dire établi une réserve de précaution de 12 M€ sur les cinq ans. Donc il y a une réserve, et les investissements qui sont là, c'est hors cette réserve.

Le PPI s'est d'abord appuyé sur une analyse rétrospective des comptes de la ville et non pas des budgets prévisionnels mais des comptes administratifs, donc ce qui s'est effectivement réalisé de 1997 à 2001, ce qui permet de dire quelle est la situation financière exacte et quelles sont éventuellement -et il y en a- les marges de manoeuvre. Ce qu'il ressort de l'analyse des comptes administratifs, c'est que la ville a su maintenir un niveau de services de qualité et dans le même temps un volume élevé d'investissements. C'est ce qu'on constate en comparant Besançon aux villes comparables, c'est-à-dire celles comprises entre 100 000 et 300 000 habitants. L'effort d'équipement y est supérieur. La fiscalité est maintenue et il y a un recours accru à l'autofinancement pour réaliser le PPI. De même que nous avons réalisé des efforts constants et importants sur les dépenses de fonctionnement, notamment sur les dépenses de personnel, il y a eu un recours plutôt plus mesuré que dans les villes de même taille à l'emprunt. Entre 1997 et 2001, pour avoir une référence, si l'on ajoute aux investissements directs réalisés par la ville les subventions d'équipement versées à des opérateurs, l'effort d'investissement est en moyenne de près de 35 millions d'euros par an. Vous avez ici le graphique qui donne l'effort d'investissement. Quand je dis ce relatif, ça ne veut pas dire que c'est le bon comportement qui est relatif,

mais c'est relativement aux communes de même taille. Donc ce bon comportement est complètement confirmé par l'étude DEXIA Développement Local que vous trouverez en annexe et qui s'appuie sur treize villes dont la nôtre, la plupart des autres villes étant d'ailleurs -enfin pas toutes- capitales régionales et de taille comparable. Autre graphique intéressant, celui qui mesure l'endettement de la ville. L'endettement est globalement inférieur à la moyenne des collectivités de même taille. Donc vous avez en rouge la Ville de Besançon, en bleu la strate de 100 000 à 300 000 habitants. Vous trouverez pratiquement le même graphique dans l'étude DEXIA Crédit Local. Non seulement l'endettement de la ville a diminué mais sa capacité de désendettement est favorable. La capacité de désendettement c'est un ratio dont on a déjà parlé qui est très important, c'est l'encours d'endettement divisé par l'épargne brute, si on devait consacrer l'épargne brute en totalité au désendettement, combien d'années mettrions-nous pour rembourser ? Au 31 décembre 2001, ce ratio est inférieur à 6 années alors que l'on considère qu'une collectivité locale se mettrait en difficulté à 7 ans, 7 ans et demi voire 8 ans. Dans l'échantillon, on trouve des communes qui sont nettement au-delà des 8 années. Cela veut dire que la mairie, la Ville de Besançon dispose de marges de manoeuvre pour l'endettement.

Alors comment construire un PPI à partir de ces constats ? On quitte la démarche qui consistait à étudier les comptes administratifs, rétrospective de 1997 à 2001, pour maintenant faire de la prospective budgétaire. Donc, la prospective budgétaire, par définition, porte sur les budgets prévisionnels. Pour ce faire, on utilise la méthode qui a été développée par le Cabinet KLOPFER. Je tiens à préciser que ce n'est pas le Cabinet KLOPFER qui a fait les prévisions, c'est les services mais avec la méthode Michel KLOPFER. L'objectif est simple, c'est optimiser le niveau des investissements réalisés sans dégrader les équilibres financiers. Et pour cela, on s'est fixé trois conditions qui sont des choix politiques, pas des choix techniques, des choix politiques, c'est-à-dire le maintien en tendance de l'épargne brute, sur 2003-2007, une capacité de désendettement maintenue en dessous de 7 années sur la même période et des taux de fiscalité n'évoluant pas au-delà de l'inflation prévisionnelle. Donc on a prévu dans le modèle si vous voulez, que l'on fait tourner, 1,5 % comme je l'ai déjà dit. Il faut noter aussi que nous avons introduit la possibilité d'un glissement du financement de l'opération Pasteur sur 10 ans, nous avons obtenu l'autorisation ministérielle nécessaire, ce qui va libérer une marge de manoeuvre supplémentaire. On retrouvera les sommes après.

Le détail des hypothèses de la prospective figure dans le rapport, vous les avez sur le tableau donc je ne les répète pas sauf pour l'inflation + 1,5 % par an alors là il faut que j'explique. Les charges à caractère général, c'est l'inflation que l'on a chiffrée à 1,5 % + 1,5 %, l'honnêteté veut qu'on le dise. Subventions versées : inflation + 1,5 %, dépenses de personnel + 2,5 %, taux de fiscalité inférieur à la hausse de l'inflation. Je voudrais ajouter que ces hypothèses sont réalistes mais aussi volontaristes ; elles supposent qu'on ne laisse pas glisser et que l'on contrôle bien l'évolution des dépenses, notamment des dépenses de fonctionnement, c'est-à-dire qu'il faut que l'on continue dans les années à venir à avoir le comportement vertueux qui a été le nôtre c'est-à-dire du budget 2002.

Cela étant, le scénario budgétaire peut être présenté par un certain nombre de graphiques. Le premier graphique montre l'évolution de l'épargne brute avant remboursement du capital de la dette qui diminue, qui est du même ordre de grandeur. Le second montre l'évolution des investissements et le niveau des emprunts appelés. Vous voyez qu'on a un niveau élevé d'investissement avec des emprunts qui restent dans une fourchette très acceptable, c'est-à-dire qu'on utilise les marges de manoeuvre qui sont disponibles. Le graphique suivant permet de visualiser la progression de l'endettement. Il faut dire qu'on s'est fortement désendetté entre 1997 et 2002 et à titre d'information en 2002 on n'a pas mobilisé tout l'emprunt qui était prévu au budget prévisionnel, on avait prévu 15,9 pour l'instant on a appelé 15,2 et c'est tout ce qui sera appelé avec un taux de réalisation des investissements tout à fait comparable à ce qui avait été prévu. Enfin graphique suivant, on a l'évolution simulée de la capacité de désendettement et vous voyez que nous sommes à 6,1 c'est-à-dire qu'on reste dans la fourchette acceptable avec un objectif qui était de rester à un ratio inférieur à cette année.

La prospective, pour nous résumer, permet donc de dégager sur 2003-2007 une capacité d'investissement de 26,5 millions auxquels on peut ajouter 1,9 million qui est la marge obtenue grâce à l'étalement de l'opération Pasteur, c'est-à-dire de remboursement sur 10 ans, ce qui fait un premier total de 28,4 millions d'investissement et ça c'est l'investissement direct. A cet investissement direct, il faut ajouter 8,4 millions de subventions d'équipement, 5,2 millions hors Pasteur, 3,2 millions pour Pasteur, ce qui nous amène à 36,8 millions d'investissement possibles chaque année de 2003 à 2007. A cela, il faut qu'on ajoute 1,2 million d'euros parce que le PPI a été simulé avec un taux de subventionnement de 18 % mais lorsque l'on a retenu les 70 opérations, on s'est rendu compte que ces opérations pouvaient être subventionnées à un taux moyen plus élevé et le taux de 23 % nous paraît très réaliste, ce qui dégage par rapport à la simulation qui a été faite, 1,2 million supplémentaire, ce qui nous amène à 38 millions d'euros.

A titre indicatif, et ça c'est une information, lundi s'est tenue une réunion du comité local ATSR, la Ville présentait 8 opérations pour un montant de 2,7 M€, j'arrondis c'était 2,687 663 M€, donc environ 2,7 M€. Nous avons obtenu les financements nécessaires pour que la charge restant à la Ville soit de 0,9 c'est-à-dire d'un tiers et ce sont des opérations qui sont très importantes et qui vont dans le sens de ce qu'a dit le Maire, notamment sur la maîtrise foncière des Prés de Vaux.

Si on prend les 38 millions d'investissement en moyenne qui sont ainsi dégagés, si on multiplie par 5 années qui restent à courir pour le mandat, ça représente 190 millions. Ces 190 millions sont répartis de la façon suivante : 101 millions pour les projets individualisés, il y en a 70, 47 millions pour les tranches annuelles avec l'augmentation dont on a parlé elles passent de 7,7 à 9,4, et 42 millions pour les subventions d'équipement et les participations à verser. Si on veut avoir une idée de ce que l'on fera sur le mandat, à ces 190 millions il faut ajouter les 36 millions d'investissement qui ont été faits au titre de 2002, ce qui nous amène à 226. Il faut y ajouter environ 70 millions pour les budgets annexes, que ce soit eau, assainissement et déchets, ce qui nous amène pratiquement à 300 millions, le chiffre qu'on a donné tout à l'heure et si l'on prend le groupe Ville avec la SAIEMB, l'OPHLM et les opérations concédées à la SEDD, cela fait un montant de près de 365 M€ investis sur le mandat, sans compter évidemment les investissements des opérateurs privés dans les ZAC d'aménagement.

En ce qui concerne les subventions d'équipement, vous voyez qu'il y a 8,3 millions pour les zones d'aménagement, 7,3 pour l'enseignement supérieur, 2,9 pour la Citadelle c'est-à-dire pour le zoo mais aussi sur les monuments, 2,7 pour Micropolis et 16,1 pour l'opération Pasteur. En ce qui concerne les investissements, les projets individualisés il y en a 70 de retenus, je ne vous en infligerai pas la liste qui est en annexe, mais je vous cite simplement les plus importants, 12 millions pour l'ORU c'est très important de voir que le plus gros investissement est fait pour cet habitat, 11,5 pour le Palais des Sports, 6,3 pour le Musée du Temps, 5 pour le PDU, 4,6 place du Marché, 4,2 pour achever le parking, 4 pour le secteur des Prés de Vaux, 3,6 pour la chaufferie bois. Il faut dire aussi que dans la soixantaine d'opérations supplémentaires, il y a des salles et des maisons de quartier, des travaux très importants sur les écoles, la salle des musiques actuelles et contemporaines, cela a été dit et des opérations sur les parcs et jardins, c'est-à-dire que tous les secteurs sont couverts avec vraiment comme l'a dit le Maire le souci non seulement de faire des gros équipements qui vont restructurer et qui vont faire de Besançon une vraie capitale régionale mais aussi des investissements de proximité au bénéfice des citoyens.

M. LE MAIRE : Je voudrais quand même insister une seconde sur ce document. Je sais que l'opposition ne va pas s'en satisfaire mais c'est la règle et c'est le contraire qui m'étonnerait, mais après tout pourquoi pas ? qui est clair, précis. Il y a des chiffres, des échéances. Bien sûr on peut toujours dire à la marge qu'on n'est pas d'accord avec telle ou telle chose mais il est précis. C'est un document qui est collectif, qui a été travaillé par un groupe très pluriel dans lequel toute la majorité municipale était représentée. On parle beaucoup de transversalité, c'est un document très transversal, ce qui fait que l'ensemble des membres de l'exécutif ont pu appréhender les problématiques de l'ensemble des budgets et juste à ce titre-là je trouve que c'est quelque chose qui était très intéressant, c'est-à-dire que l'Adjoint

aux Sports n'a pas réfléchi que sur le sport, l'Adjoint à l'Environnement n'a pas parlé que d'environnement ou l'Adjoint à la Culture que de culture, Michel LOYAT n'a pas parlé que de voirie. Donc c'est un document collectif et transversal. J'avais promis qu'on le présenterait avant la fin de l'année, il était temps car on est le 19 décembre mais la promesse est quand même tenue. Cela a nécessité un énorme travail des élus bien sûr mais aussi des services. Alors je voudrais déjà remercier l'ensemble des services donc Patrick AYACHE, Daniel PENGREC'H, Baudouin RUYSSSEN, l'ensemble de la DGST, les services techniques se sont beaucoup impliqués, Jean-Luc BOYER et Gérard DORNIER, Daniel GAUFRES, Luisa ROMAND enfin vraiment tous ceux qui ont travaillé sur ce dossier qui représente des centaines d'heures de travail pour mettre tout cela en forme et puis les élus, les Adjointes qui ont regardé l'ensemble de cette problématique. Je peux vous dire qu'on va procéder pareillement pour le fonctionnement et cela nous facilite bien les choses parce que ça nous permet d'avoir vraiment une vision globale et transversale.

M. Marcel POCHARD : Monsieur le Maire, j'avais envie de vous dire en commençant que dans le fond vous voyez, vous pouvez y arriver...

M. LE MAIRE : Mais vous avez changé d'avis entre temps.

M. Marcel POCHARD : ...il suffit qu'on vous pousse un peu. Je voudrais faire référence ne serait-ce qu'aux déclarations que vous avez faites au début du débat sur les orientations budgétaires 2002 parce qu'on vous demandait cela. Vous avez dit : en 6 ans la conjoncture évolue nécessairement, des opportunités apparaissent et des contraintes s'imposent, normes de sécurité, création de nouvelles structures, tout ça pour dire que vous ne pouviez pas présenter les projets que vous feriez pendant le mandat. Je vous avais dit que c'était de mauvaises raisons et je crois que j'avais raison, vous avez mis le temps, vous y êtes finalement arrivé. Simplement dans le même débat d'orientations, vous nous aviez dit que vous aviez quand même constitué un groupe de travail d'élus de la majorité pour étudier le budget d'investissement et vous nous aviez indiqué, donc c'était il y a un an : les conclusions de ce groupe seront connues dans les prochains jours et soumises à l'arbitrage de la majorité. Alors je constate que l'arbitrage a été relativement long et je dois dire que votre PPI en porte les traces.

On doit déjà tout de même vous donner acte de ce PPI qui est clair dans ses données de base, dans les options et les hypothèses sur lesquelles il est établi, qui est agrémenté de tableaux et de graphiques extrêmement intéressants. De ce point de vue-là je m'associe à vous pour dire que le travail qui a été fait par les services est un excellent travail. Avec ça je dois dire qu'on peut travailler et je me dis que dans le fond c'est l'arrivée peut-être de bonnes méthodes dans la Ville de Besançon, ce qu'on attendait depuis un moment, j'espère qu'elles continueront à être suivies.

M. LE MAIRE : Je suis sensible aux compliments, Monsieur POCHARD.

M. Marcel POCHARD : Alors il n'était peut-être pas nécessaire Monsieur le Maire de basculer dans le luxueux, on n'avait pas besoin de photos couleur sinon la littérature (réactions). Vous savez, après tout, ce qui est important vous le savez bien ce sont les chiffres qui sont par nature austères et notre travail est de les regarder. Maintenant nous avons enfin un instrument pour savoir à peu près ce que vous voulez, c'est intéressant. C'est intéressant pour nous aussi et pour la population bisontine parce qu'enfin on va pouvoir vous juger, on va voir si vous avez vu clairement l'avenir puisque vous nous mettez quelque chose sur la table et on va voir si vous allez pouvoir suivre, si vous avez été lucide dans vos choix.

Cela dit, maintenant qu'est-ce que l'on peut penser, nous, de ce document ? Je fais totalement abstraction d'un petit aspect gesticulation de M. CHEVAILLER où à partir de 226 M€ d'investissements on passe à 300 millions si on intègre les budgets annexes et puis si on ajoute encore, encore et encore on arrive à 365 millions, je pense que le chiffre de 365 devait le fasciner puisque si on compte que ça dure 6 ans, ça va faire à peu près 1 M€ par semaine grosso modo pendant 6 ans.

Qu'en penser ? Trois observations : une sur les conditions de financement de ce programme, une sur son montant et une observation également sur son contenu bien entendu.

Alors sur les conditions de financement de ce PPI, je crois là que vraiment vous vous auto-célébrez beaucoup trop en voulant nous faire croire et nous faire entendre que ce financement sera un financement sain. Moi j'aurais tendance à dire plutôt que vous allez vers le haïssable avec ce genre de financement parce qu'il y a deux méthodes quand on veut financer un plan d'investissement. Il y a, et on a les moyens que l'on a, si on veut dépenser plus on fait des économies et puis il y a l'autre méthode qui fait qu'on fait appel à l'extérieur et l'appel à l'extérieur c'est l'impôt et l'emprunt et vous vous avez vraiment pris totalement cette deuxième option puisque les dépenses de fonctionnement s'accroissent. Vous le dites vous-même, les charges à caractère général c'est l'inflation + 1,5 % et vas-y, les dépenses de personnel c'est 2,5 % par an, ça veut dire quoi ? Ça veut dire que dans cette Ville de Besançon on accepte pour les années à venir d'avoir des dépenses de fonctionnement qui vont nettement au-delà de l'inflation. Moi je pense que c'est une mauvaise orientation de la part des collectivités publiques de penser qu'elles peuvent toujours dépenser plus que l'inflation. Si on dépense plus que l'inflation et notamment en terme de dépenses de personnel, il faut que le service rendu à la population soit plus important. Or en l'espèce, le service rendu à la population n'est pas plus important et on laisse galoper les dépenses de fonctionnement. C'est votre choix, je dis que c'est un mauvais choix.

Ensuite, comment faites-vous à ce moment-là ? Vous augmentez les recettes fiscales et vous reprenez l'augmentation de la pression fiscale à Besançon, 1,5 % d'augmentation des taux chaque année qui s'ajoutera bien entendu à l'augmentation des bases et on a des recettes fiscales qui passent comme ça de 50 M€ à 62 et le taux de la taxe d'habitation, je ne prends que celui-là mais les autres c'est pareil, passe de 21,04 cette année à 22,67. Vous savez que l'on est largement au-dessus de la moyenne nationale qui est de 13,56 et nous allons donc passer à 22. Ce n'est pas raisonnable. Tout était bien dans les tableaux de votre PPI, il n'y a qu'un tableau comme par hasard que vous ne nous donnez pas dans les comparaisons, c'est ce tableau sur les taux des taxes des contributions directes dans l'ensemble des villes. Donc augmentation de la pression fiscale et quant à l'emprunt, effectivement il était autour de 14, 15, il passe à 18, 18,7, ça fait 3 à 4 millions d'emprunts de plus chaque année, c'est 20 MF vous le savez. La capacité de désendettement dont vous vous félicitez, passe de 4,5 ans à 6 ans et quant à cette fameuse marge d'autofinancement dont vous nous dites en tout premier, que votre objectif c'est de la conserver, elle passe de 24,3 à 20,9. Ne nous dites pas que vous la maintenez ! Il faut être quelquefois honnête avec ce que l'on écrit. Donc ces conditions de financement ne me paraissent pas saines, elles ne me paraissent pas bonnes.

Après il y a le montant de ce programme ; ce montant vous le gonflez, vous le chiffrez à 38 M€ chaque année. J'ai du mal à penser qu'il n'y a pas un côté acrobatique là dedans parce que quand je relis votre texte d'orientations pour 2002, vous aviez indiqué comme capacité d'investissement, tout compris, investissements directs et subventions d'équipement, vous avez dit à Besançon on va faire 32 M€ et je ne sais pas ce qui s'est passé mais entre les prévisions, le débat d'orientations et les propositions budgétaires, on est passé de 32 à 34-35 et là d'un seul coup on nous dit qu'on va encore passer à 38. Moi je dis qu'il y a quelque chose d'acrobatique là-dedans et qui n'est pas sûr.

Troisième chose, c'est le contenu. Je dirais mais le terme est comptable, qu'il est à la limite de la sincérité, c'est-à-dire de la fiabilité parce qu'on s'aperçoit que vous êtes obligé d'étaler toutes vos opérations lourdes sur toute la durée du mandat, donc quand on voit 2007, moi je vois 2008 et 2009 on le sent, c'est gros comme une montagne, on fait traîner les opérations ce qui les rend plus coûteuses. Et si on prend l'opération Pasteur, c'est l'opération variable d'ajustement. Pour une opération dont vous dites vous-même que c'est une opération centrale très importante, alors elle est très importante en coût puisqu'elle fait à peu près 45 % des crédits des subventions d'équipement mais on voit bien que là-dessus avec votre groupe des Verts vous n'avez pas dû vous entendre fabuleusement pour financer l'opération et

que vous vous êtes dit «je vais l'étaler sur 10 ans». Mais à quoi ça ressemble tout ça, une opération dont on nous disait dans les premiers temps qu'elle serait finie en 2006 et que maintenant nous voilà pour 2012, ça n'a plus beaucoup de signification.

M. LE MAIRE : Qui vous dit 2012 ?

M. Marcel POCHARD : J'ai entendu étalement sur 10 ans.

M. LE MAIRE : L'étalement du financement mais pas de la réalisation Monsieur POCHARD, vous le savez bien.

M. Marcel POCHARD : Moi, je veux bien.

M. LE MAIRE : Bien sûr ! Quand vous construisez votre maison, si vous la payez sur 20 ans vous ne mettez pas 20 ans pour la construire.

M. Marcel POCHARD : Monsieur le Maire, je suis navré mais c'est votre plan prévisionnel que j'ai vu là-dedans, et quand vous dites que vous dégager des capacités supplémentaires, c'est de financement, ce n'est pas dans le recours à l'emprunt ou ailleurs.

M. LE MAIRE : Vous dites que cette opération sera finie en 2012, elle le sera avant 2012, Dieu merci.

M. Marcel POCHARD : Écoutez Monsieur le Maire, ça commence à bien faire. Vous nous présentez un plan d'investissements Monsieur CHEVAILLER et vous, en nous précisant qu'il y a des opérations qui coûtent tant et que pour dégager de l'argent supplémentaire à dépenser, vous étalez. Qu'est-ce que vous étalez, sinon l'opération elle-même ?

M. LE MAIRE : Bien sûr que non, je vous expliquerai. Allez-y, terminez.

M. Marcel POCHARD : Vous savez je comprends très bien ce que vous êtes en train de faire.

M. LE MAIRE : Non, vous ne voulez rien comprendre justement.

M. Marcel POCHARD : D'une façon générale vous n'arrivez pas à financer les grosses opérations donc on le voit bien, c'est étalé. Deuxièmement, il y a une espèce de boîte noire là au milieu, c'est la boîte noire des tranches annuelles. Là il y a 9 millions, on voit bien ce qu'il y a là derrière, je veux dire c'est les bâtiments communaux, les travaux de voirie, les équipements scolaires, le matériel sportif, les véhicules, etc. Cela dit, quand on regarde ce que vous mettez dans ce chiffre dans les budgets passés, vous-même pour 2002 vous nous disiez, il faudrait au moins pour le simple entretien du patrimoine, 7,6 M€ par an. 7,6 M€ par an pour l'entretien du patrimoine communal, après il y a tous les autres et je me dis avec vos 9 et quelque millions d'euros, je ne sais pas si vous allez y arriver. J'aurais bien aimé d'ailleurs là-dessus parce que malgré tout 9 M€ dans cette boîte noire que vous nous donniez des sous-indications par grandes masses qui nous permettent d'y voir un peu plus clair, ce que vous n'avez pas fait.

Ensuite, dans ce contenu il y a ce que j'appellerais les sacrifiés, et les sacrifiés c'est un peu l'enterrement des engagements qui avaient été signés par deux candidats aux élections qui s'appelaient Jean-Louis FOUSSERET et Éric ALAUZET qui avaient pris des engagements réciproques, ils les avaient chiffrés, ça fait très bien de chiffrer des engagements et de les distribuer à tous les Bisontins mais simplement après il faut les tenir. Alors qu'est-ce que je trouve là-dedans par exemple pour les rénovations constructions maisons de quartier, je trouve 5 millions par an c'est-à-dire 750 000 € par an.

M. LE MAIRE : On est largement au-dessus.

M. Marcel POCHARD : J'ai cherché dans tout votre PPI, j'ai eu du mal à le trouver.

M. LE MAIRE : Vous avez très mal cherché.

M. Marcel POCHARD : Je suis navré. Enfin j'ai regardé votre programme, il y a le PDU qui est chiffré mais globalement on ne sait pas très bien ce qu'il y a là-dedans. Ensuite il y a tout ce qui est, comment dire, le décalage entre les chiffres et les écrits. Vous nous annoncez par exemple : des projets nouveaux seront lancés sur le site de la caserne Vauban et la Mouillère. Tout ça est annoncé en début de PPI et quand on va dans le programme des opérations, pour la caserne Vauban vous avez mis 200 000 €. Venir nous dire et inscrire en très gros des grands projets, etc. s'il suffit honnêtement de les mettre dans votre PPI et mettre un tout petit chiffre au bout...

M. LE MAIRE : Je vous expliquerai Monsieur POCHARD.

M. Marcel POCHARD : Pas besoin de m'expliquer, j'ai très bien compris.

M. LE MAIRE : Si, parce que manifestement vous n'avez rien compris donc je vous expliquerai. Malgré votre grande science, vous n'avez rien compris.

M. Marcel POCHARD : Monsieur le Maire, j'aimerais que vous cessiez ce genre d'agressions qui ne servent à rien.

M. LE MAIRE : Je ne vous agresse pas, vous êtes de mauvaise foi.

M. Marcel POCHARD : Les 200 000 € pour la caserne Vauban, ils sont bien marqués, alors si je ne peux pas vous le faire remarquer ! Si je dois vous dire, Monsieur le Maire c'est adorable vous avez mis 200 000 € sur la caserne Vauban ça correspond exactement à ce que vous avez écrit dans votre introduction, eh bien je vous le dirais mais très honnêtement acceptez quand même qu'on vous dise les choses. Si vous refusez les vérités, évidemment vous maniez beaucoup l'hyperbole «la Ville de Besançon est première, c'est sans précédent, on a fait tout cela». Alors cela dit, il faudrait que derrière, les choses suivent. Je terminerai là-dessus. Après il y a toutes les incertitudes, vous avez mis ces fameux 11,5 M€ pour le Palais des Sports, on va voir si vous allez tenir ce genre de choses. Moi j'ai les plus grands doutes sur la sincérité de ce que vous nous proposez et quand je dis que j'ai des doutes c'est que je ne crois pas à la sincérité de ces propositions et en tout cas je trouve que le décalage entre les mots et les choses est quand même très élevé.

M. LE MAIRE : Vous avez terminé, Monsieur POCHARD ?

M. Marcel POCHARD : Oui, Monsieur.

M. LE MAIRE : Je vous remercie, Monsieur. Bien entendu j'aurais espéré que vous auriez pu penser... dans un moment... que votre crédibilité auprès des Bisontines et des Bisontins passait peut-être par un discours qui ne soit pas systématiquement démagogique et négatif. J'ai connu cela lorsque j'étais au Conseil Général. Quand les choses allaient bien, je le disais, je crois que maintenant d'ailleurs c'est toujours pareil, mes collègues agissent ainsi au Conseil Général voire même à la Région. Pourquoi s'appliquer à dire que c'est mal si on pense que c'est bien ? Alors vos premières remarques portaient sur le temps ; eh bien oui, on a peut-être mis un peu plus de temps que prévu mais le principal est d'y arriver puisque c'est quand même ça qui compte. Et puis bien sûr il y a la remarque essentielle : on aurait dû faire des économies, on ne maîtrise pas les frais de fonctionnement, on ne devrait pas mettre de photos en couleur, chacun a remarqué qu'effectivement c'était essentiel pour la qualité de ce débat.

Par rapport à vos autres remarques, on ne va pas trop entrer dans le détail mais quand vous dites par exemple le personnel...

M. Marcel POCHARD : (Hors micro) ... c'est de respecter ceux qui vous disent quelque chose.

M. LE MAIRE : Pour l'instant vous ne respectez pas ma prise de parole, c'est moi qui parle Monsieur POCHARD. Alors le personnel, 2,5 % vous dites c'est très mal. Quand on sait que la moyenne des villes de France de la strate c'est 4 %, ça veut dire que nous, nous avons fait un choix de contrôle des augmentations du personnel sans dégrader le service public car ce que nous voulons effectivement c'est continuer de faire en sorte qu'il y ait un grand service public qui soit rendu à la population de Besançon. Alors vous n'êtes pas satisfait mais je vous prie de remarquer quand même que nous sommes largement en dessous de la moyenne, que c'est un bon chiffre et que tout ce qui touche aussi à l'emploi et à la création d'emploi est quand même aussi quelque part bon pour l'économie.

D'autre part vous nous dites 1,5 % d'augmentation c'est trop. Alors là je crois rêver, quand je regarde ce qui se passe ailleurs et localement, pas très loin d'ici où l'on parle de 6,7 % et autres. Vous allez me dire que ce n'est pas la même assemblée, c'est différent, d'accord mais il me semble quand même que moi j'aurais au minimum la pudeur de ne pas insister là-dessus, un minimum de pudeur quand d'autres institutions proches que je ne critique pas parce qu'elles ont leurs problèmes et elles les gèrent, je ne critique pas, mais quand elles augmentent leurs impôts dans des proportions beaucoup plus importantes, ayez au moins la pudeur de dire que nous, nous respectons nos engagements. Ce chiffre de 1,5 % c'est le résultat d'un engagement que nous avons pris dans notre liste et que nous avons écrit. J'avais d'ailleurs remarqué que dans votre programme électoral, vous n'aviez courageusement pris aucun engagement ; comme ça vous n'étiez pas lié par vos engagements, vous ne les aviez pas pris. Alors s'il vous plaît !

Concernant la capacité de désendettement que vous avez évoquée, Jean-Claude CHEVAILLER vous l'a dit, à 6 on est très bien et au fond vous le savez très bien. Bien sûr, si on était à 4, voire même à 3 ou même à 0 ce serait encore mieux mais regardez quand même s'il vous plaît Monsieur POCHARD, regardez quelle est la moyenne des villes de France de l'importance de Besançon et vous constaterez que nous sommes bien en dessous en matière de désendettement. Je comprends que quelque part ça vous fasse mal de dire que depuis un certain nombre d'années la Ville est bien gérée mais je crois qu'à la limite, vous pourriez un jour le dire. J'ai cru au début de votre intervention que vous alliez le dire et je ne suis pas sûr que ceux que vous représentez ici vous en tiendraient rigueur.

Et puis étaler les opérations lourdes, bien sûr alors je vais vous le redire Monsieur POCHARD, quand on dit qu'on étale sur 10 ans plutôt que de payer cash l'opération Pasteur sur 3 ans et de la faire porter aux Bisontins sur 3 ans, comme c'est une opération qu'on va lancer pour 50 ans voire pour un siècle, on l'étale un peu, c'est de la solidarité entre les générations. Bien sûr qu'on l'étale un peu et ce n'est pas parce que le financement est étalé sur 10 ans qu'on va mettre 10 ans pour faire l'opération Pasteur, vous l'avez bien compris.

Quant aux 200 000 € de la caserne Vauban, savez-vous pourquoi on n'a pas mis plus ? Parce que premièrement c'est une opération qui démarre. La caserne Vauban va être libérée par les militaires en 2005 ou en 2006 et la Ville -et moi je vous le dis je ne suis pas un libéral- n'a pas vocation à tout faire. Sur cette opération au centre de la ville, effectivement nous aurons à faire les infra-structures, peut-être à mettre en place une halte ferroviaire, à regarder comment on fait mieux fonctionner le quartier en matière d'aménagements, de voies de transports en commun en site propre mais si on y construit des immeubles ou des bâtiments de bureaux ou que sais-je, ce n'est pas la Ville qui le fera, ce n'est donc pas à la Ville de prévoir des sommes pour l'investissement. A la Mouillère qu'avons-nous fait ? Nous avons fait les aménagements extérieurs et ce sont des sociétés privées qui construisent suivant un cahier des charges qu'on leur a imposé. Alors ne nous dites pas que 200 000 € c'est rien.

Enfin vous avez pris la peine de dire que c'était comptable mais vous avez quand même dit que notre budget n'était pas sincère. Pas sincère, ça veut dire malhonnête comptablement si je traduis ce que vous avez dit. Moi je crois que là très sincèrement, vraiment Monsieur POCHARD vous exagérez.

Mme Françoise BRANGET : Si j'étais d'accord, je crois que je pourrais vous le dire mais je ne me suis pas du tout concertée avec M. POCHARD et je suis un petit peu de son avis.

M. LE MAIRE : Ce n'est pas vraiment une grande surprise.

Mme Françoise BRANGET : Je suis désolée de ne pas vous faire plaisir ce soir mais je dirais que votre document comme l'a dit Marcel est un excellent document de travail, qu'effectivement le personnel a dû passer vraiment beaucoup d'heures à l'établir mais à mon avis ce n'est pas un document de référence, ça peut être un très bon document pour travailler en commission. Par contre, j'ai beaucoup d'inquiétude et de la déception aussi.

Vous avez dit que c'était un document ambitieux et réaliste. Je ne suis pas tout à fait d'accord avec vous parce que je pense qu'il n'est pas à la hauteur des objectifs que vous affichez. Vous voulez tout à la fois construire l'avenir de Besançon et faire de Besançon un pôle d'excellence dans tous les domaines mais ça je ne suis pas sûre que ce soit bien réaliste, et en maîtrisant bien sûr les finances de la Ville. Je pense que la réalité est toute autre et puis c'est sur un endettement aggravé, mal maîtrisé, sur une fiscalité de plus en plus lourde que les Bisontins vont devoir supporter, vont devoir construire leur avenir.

Je vais vous parler de la section de fonctionnement et de la section d'investissement. Alors déjà effectivement en section de fonctionnement, Marcel l'a dit, ce qui m'inquiète c'est les 2,5 de dépenses de personnel, vous dites que la moyenne est de 4 % en France mais elle était quand même de 1,9 en 1999, de 1,4 en 2000 et de 1,6 en 2001 donc là elle a quand même largement progressé, d'autant qu'on embauche un certain nombre de personnes et on le verra tout à l'heure on embauche encore un conseiller en communication, le énième conseiller à adjoindre à votre Cabinet. Vous savez que 10 embauches de ce type qui représentent quand même une certaine somme au niveau charges salariales, cela représente un point de fiscalité, 60 000 € multipliés par 10 ça fait 600 000 €, 4 MF un point de fiscalité, ce n'est pas anodin quand même.

L'augmentation des subventions, on l'a dit tout à l'heure, 1,5 % plus l'inflation par an, le principe d'une augmentation égale à l'inflation est complètement abandonné et puis l'augmentation des dépenses de fonctionnement, j'ai calculé plus de 15,31 % sur les 5 ans qui viennent. Vous n'avez qu'à faire les comptes, c'est tout à fait cela, j'ai simplement lu votre document. A l'évidence la maîtrise des dépenses de fonctionnement n'est pas à l'ordre du jour, je suis d'accord avec Marcel POCHARD et les conséquences logiques de ces choix, ce sera effectivement la fiscalité augmentée chaque année de l'inflation bien évidemment à laquelle s'ajoutera l'actualisation votée par la loi de finances. Donc ça fait une belle marge comme l'a dit Marcel tout à l'heure. Vous faites le choix bien évidemment de la fiscalité plutôt que l'effort.

En section d'investissement, j'ai une remarque et une question à vous poser : en application de la M14, j'avais cru que les subventions d'équipement devaient figurer en section de fonctionnement, là je ne comprends pas du tout.

M. LE MAIRE : C'est le cas dans le document, Madame, elles y sont.

Mme Françoise BRANGET : Non, vous les mettez plutôt en investissement alors c'est là que je ne comprends pas bien.

M. LE MAIRE : Vous avez mal regardé, on vous expliquera.

Mme Françoise BRANGET : Je n'ai pas mal regardé, je n'ai pas compris seulement, voilà. Donc je vous pose la question : on les rajoute aux investissements ?

M. LE MAIRE : M. RUYSEN vous montrera que nous sommes dans la réglementation.

Mme Françoise BRANGET : D'accord. J'ai trois sources d'inquiétude aussi : effectivement le niveau d'emprunt est largement supérieur au niveau d'emprunt des années passées, le niveau de recettes qui ne progresse pas effectivement au niveau des emprunts, qui est de + 10 % seulement sur les 5 ans et puis vous annoncez une réserve financière de 9 à 12 M€, c'est très bien mais ceci dit si le BRC gagne sur le terrain le droit de jouer en Ligue 2, vous serez obligé d'engager cette réserve dès l'année prochaine, c'est-à-dire dès l'engagement du plan pluriannuel, vous n'aurez donc plus de réserve du tout pour l'avenir.

Je pense que les conséquences des hypothèses d'investissement n'ont rien de rassurant. La Ville disposait de marges financières en raison d'une politique de désendettement en cours depuis ces dernières années, c'est ce qu'a dit d'ailleurs M. CHEVAILLER, il a fait voir des tableaux mais qui s'arrêtaient en 2001.

M. LE MAIRE : C'est sûr, on ne va pas faire les tableaux jusqu'en 2007 !

Mme Françoise BRANGET : La réduction de la dette effectivement a été pratiquée avant, maintenant ce n'est plus le cas, vous changez complètement d'objectif. Je voudrais revenir aux tableaux sur l'évolution de l'épargne brute, l'évolution des investissements et des emprunts, l'évolution de la dette et l'évolution de la capacité de désendettement. Ils sont quand même assez éloquents, la réduction de l'écart entre les recettes et les dépenses de fonctionnement, donc effectivement la réduction de l'épargne brute comme l'a dit Marcel tout à l'heure, l'évolution des pourcentages d'emprunts nécessaires au financement des investissements est accablante pour votre gestion, elle fait un bond de 75 %, passant de 10,2 à 17,8 millions, autrement dit l'emprunt représente 50 % de l'investissement en 2007 alors qu'il représentait 30 % en 2001. Il y a quand même un changement. Vos choix conduisent à un endettement accru de la Ville, à une réduction voire une suppression des marges financières de la Ville, l'annuité de la dette pèsera de plus en plus lourd sur les finances municipales.

Votre objectif de maîtrise des finances, qu'il s'agisse de la section de fonctionnement ou de la section d'investissement n'est qu'une illusion, augmentation des dépenses de fonctionnement, augmentation de l'impôt, réduction des marges de manoeuvre financières, endettement accru, tout cela va vers des clignotants qui vont passer au rouge. Vous nous proposez d'entrer dans un schéma irresponsable où il faudra augmenter l'impôt pour payer la dette. Les capacités d'investissement que vous présentez ne sont pas le gage d'une bonne gestion. Elles sont dues aux efforts que vous allez demander aux Bisontins, imposer aux Bisontins. Vous savez bien que les emprunts d'aujourd'hui sont les impôts de demain, ce n'est pas un scoop. Vous signez des chèques en blanc pour l'avenir sur le dos des contribuables bisontins. C'est tout à fait cela.

Ma déception par rapport au document vient du fait qu'on attendait un projet, une vision à l'horizon 2007, une approche globale, une réflexion dans le temps et dans l'espace propice aux échanges, aux débats. Ce n'est pas tout à fait le cas à mon avis. Vous proposez un catalogue d'intentions, on croirait le catalogue de la Redoute, un catalogue imprécis composé d'ailleurs pour l'essentiel de projets lancés par l'ancienne Municipalité. Vous ne dégagez aucun projet prioritaire parmi les projets, vous listez 70 projets, vous en énumérez quelques-uns en laissant de côté sous forme de projets en cours, donc sans chiffrage des projets très lourds. Vous privilégiez l'effet d'annonce davantage que la réflexion dans le temps et dans l'espace des différents projets.

J'ai quelques remarques particulières. Marcel POCHARD a parlé du quartier Vauban, effectivement l'Hôpital Saint-Jacques reste également dans le flou et puis alors autre chose dont il n'a pas parlé tout à l'heure, une autre réflexion sur la localisation du futur Conservatoire. Je dirais que c'est le parent pauvre de la culture bisontine, le grand oublié du PPI. On compte sur la vente du bâtiment pour financer la reconstruction, autant dire qu'on peut attendre longtemps.

M. LE MAIRE : Pas uniquement, Madame.

Mme Françoise BRANGET : Moi je trouve que l'heure est quand même grave parce que si on en est à vendre les bijoux de famille pour financer nos investissements, là il y a problème.

M. LE MAIRE : Ne vendez pas le beau bijou, Madame, qui s'appelle EDF-GDF !

Mme Françoise BRANGET : Écoutez, on est à la Ville de Besançon...

M. LE MAIRE : Il ne faut pas avoir deux discours : un discours national, un discours local.

Mme Françoise BRANGET : ...je pense qu'on ne va pas repartir sur des débats nationaux parce qu'on pourra trouver autre chose largement.

En matière de sport, vous dites que la Ville saura accompagner les travaux nécessaires à la mise aux normes du stade, notamment avec l'engagement de la réserve d'investissement vue plus haut et puis vous dites également qu'une étude est en cours pour évaluer le coût de la mise aux normes du stade. Faut-il comprendre que les études qui ont été réalisées en 1999 sont obsolètes et ne sont plus du tout d'actualité ? Là aussi un bon nombre d'études ont déjà été réalisées. Allons-nous perpétuellement renouveler les études comme pour les autres projets ? Vous savez de quoi je veux vous parler. Des économies seraient peut-être à trouver dans ce domaine en privilégiant d'abord les choix. On dit bien que la politique c'est l'art des choix, il semblerait qu'à Besançon on ait quand même quelques problèmes.

Que dire des équipements de proximité, oui parce que vous les avez développés tout à l'heure en disant que ça faisait partie de la qualité de vie des Bisontins. Je sais que le sujet est cher à Jean ROSSELOT mais le quartier de Planoise avec ses 23 000 habitants disposera peut-être d'une nouvelle balayeuse comme nous l'avons dit tout à l'heure, mais disposera-t-il un jour d'une nouvelle maison de quartier ? C'est le problème récurrent des locaux associatifs sur tous les quartiers, que ce soit à Planoise ou dans la Boucle. J'ai vu quand même que vous aviez mis en face maison de quartier 500 000 €, ce n'est pas avec ça qu'on va équiper toute la ville en maisons de quartier parce que déjà il vous faut 1 395 000 € rien que pour celle de Velotte. A mon avis, il sera quand même difficile de programmer autre chose dans d'autres quartiers.

Quelques mots encore des ratios. Je ne sais pas ; à les regarder on a l'impression que la Ville est dans une situation financière fantastique, tout va bien dans le meilleur des mondes mais le document dit quand même bien clairement que l'étude ne prend pas en compte les différents modes de gestion retenus et la présence ou non des budgets annexes, ce qui veut bien dire que si on ne compare pas les mêmes choses on ne peut pas avoir des ratios qui tiennent debout donc ils ne veulent strictement rien dire.

Je dirais en conclusion que les chiffres que vous lancez dissimulent mal l'absence totale de vision de prospective. Les hypothèses budgétaires ressemblent davantage à des vœux qu'à des choix fermes. Vous l'avez dit d'ailleurs tout à l'heure en disant que c'était réaliste plutôt que volontariste. D'ailleurs vous avez bien conscience des limites de votre programmation. La prudence avec laquelle vous présentez votre document : un document révisable, ajustable, adaptable est tout à fait révélatrice de ce point de vue, une prudence qui contraste singulièrement avec la forme de votre présentation. L'étalement de la charge de financement de l'opération Pasteur, une opération présentée comme l'acte majeur de votre politique

au centre-ville montre clairement vos difficultés. L'allongement des amortissements pour maintenir un équilibre budgétaire ne relève pas du tout de la bonne gestion. Vous prenez le risque grave pour l'avenir de recourir davantage encore à la fiscalité pour faire face à un endettement de plus en plus lourd. Contrairement à ce que vous affirmez, vous ne pouvez mener à bien ce programme sans dégrader fortement la situation financière de la Ville. Moi je dirais que vous hypothéquez l'avenir des Bisontins, de vos concitoyens bien après la fin de votre mandat, c'est un avenir incertain voire inquiétant que vous leur préparez.

M. LE MAIRE : Je vous remercie. Je vous rappelle simplement qu'il y a quelques mois vous nous disiez dans cette même enceinte, si j'ai bon souvenir c'était aux orientations 2002, je ne sais plus exactement mais on va rechercher, qu'on n'empruntait pas assez, qu'il fallait emprunter parce que les taux étaient les plus bas qu'on n'ait jamais connus. Ils ont encore baissé depuis. Je crois savoir que c'était M. RENOUD-GRAPPIN qui disait cela, mais je vérifierai quand même pour ne pas accuser sans preuve. Je crois qu'il avait raison d'ailleurs, nous avons donc suivi ses conseils...

Mme Françoise BRANGET : Oui, il avait raison.

M. LE MAIRE : Vous dites qu'il avait raison et vous venez de faire un grand discours en disant qu'on avait tort d'emprunter !

Mme Françoise BRANGET : Ce n'est pas la même chose, il ne faut pas confondre.

M. LE MAIRE : Même si ce n'est pas la même chose, merci beaucoup Madame BRANGET.

Mme Catherine BALLOT : Ce PPI a pour but et cela a déjà été dit, de planifier les investissements de la Ville pour le mandat et c'est une excellente démarche. C'est aussi montrer que nous avons conscience que gérer une grande ville comme Besançon est un exercice difficile, complexe, avec des choix politiques à faire puisque les finances, le nerf de la guerre, ne sont pas extensibles.

Mais premièrement nous voulons pointer ce soir l'impact financier de l'opération Ilot Pasteur. Pour mesurer cet impact, les ratios parlent d'eux-mêmes. Le montant de la subvention représente 40 % du total des subventions dites d'équipement de 2002 à 2007, soit 19,17 M€ pour un total de 47,49 M€. En ce qui concerne les moyens de financement, la prospective budgétaire sur l'évolution des investissements et des emprunts montre que la moyenne de l'emprunt prévu de 2003 à 2007 sera de 18,3 M€, soit environ 4,3 M€ de plus que la moyenne des cinq dernières années, c'est-à-dire de 1998 à 2002. Cette augmentation du besoin d'emprunt est proche de 30 % dont 70 % pour Pasteur. Nous verrons par ailleurs au point 3 de l'ordre du jour de ce soir que cette augmentation du besoin de financement est directement liée au besoin de financement de l'Ilot Pasteur.

Deuxièmement et ce qui est inquiétant à l'heure où nous validons ce PPI, c'est l'incertitude sur le coût réel de l'opération Pasteur. En effet, compte tenu des difficultés techniques de construction du parking par voie moulée, fond du trou, fouilles, etc., son coût ne peut être déterminé avec précision. D'ailleurs le Conseil Municipal devra valider un nouveau protocole d'accord entre la SEDD, EIFFAGE Immobilier, KLEPIERRE et la SEGECE parce qu'il faudra y intégrer l'avenant financier qu'on nous a présenté pour information au Conseil Municipal du 26 septembre 2002, bien sûr sans parler des surcoûts inévitables pour toute opération de cette ampleur. Comme nous l'avons vu, la réserve financière de précaution est étroite, de 9 à 12 M€, une bonne partie sera certainement consacrée au stade Léo Lagrange ou au Conservatoire. Il est donc dommage que les conséquences financières réelles de l'opération Pasteur qui pourraient être validées par un protocole d'accord ne soient pas connues le soir de l'approbation du PPI.

M. LE MAIRE : Je te remercie Catherine. C'est vrai que par rapport à cela on a une divergence mais elle n'est pas récente.

M. Éric ALAUZET : Je crois que ce soir, l'ensemble de la majorité, nous pouvons exprimer notre satisfaction après un travail vraiment approfondi qui a mobilisé les services et un certain nombre d'entre nous les élus pendant de nombreuses réunions, et de nombreuses heures pour disposer aujourd'hui d'un tel outil. Souvenez-vous qu'au début du mandat, nous étions quelques-uns dans cette assemblée à émettre des réserves, des réticences vives sur un certain nombre de grands projets, de grandes décisions, je pense au projet que vient d'évoquer Catherine BALLOT, le projet Pasteur, mais aussi le Palais des Sports parce que nous avons l'impression de ne pas avoir la visibilité suffisante pour prendre de telles décisions. Il fallait premièrement recenser l'ensemble des projets que nous voulions porter pendant ce mandat, deuxièmement les valoriser et puis enfin les hiérarchiser pour aboutir au travail et au résultat qui est proposé ce soir.

Aux enjeux qui ont été présentés par le Maire, je voudrais en pointer quelques autres. Je crois qu'on a là vraiment une démarche originale qui devrait faire école. Il y a peu de collectivités, y compris les collectivités comme le Conseil Régional que je connais assez bien qui à travers son contrat de plan État/Région établit des prospectives mais uniquement sur une partie de son budget, sur le reste de son budget ce n'est pas le cas, donc c'est tout à fait original et je crois que beaucoup pourront s'en inspirer. Pour dire aussi que cette démarche se situe à mi-chemin entre l'exercice que l'on a dans une campagne électorale où on a un large projet mais pas chiffré ni les uns ni les autres et puis un exercice qui, lui, est chiffré c'est l'exercice budgétaire mais qui en revanche est relativement étroit. On dispose là cette fois d'un outil sur 6 ans où l'ensemble des projets sont listés et chiffrés. On va y revenir Madame BRANGET par rapport à ce que vous avez dit tout à l'heure. Les enjeux, c'est premièrement, et contrairement à ce que dit Mme BRANGET qui a parlé de catalogue, chacun des projets, qu'on va décider et qu'on va réaliser pendant ces 6 années, qui sont éclairés par les enjeux, c'est justement le but du document qu'on vous a fait passer, et je pense que vous l'avez lu avec attention, d'inscrire chacun des projets dans des enjeux que sont la qualité de la vie, l'attractivité, le développement durable, donc on peut tout dire sauf que c'est un catalogue, c'est exactement le contraire. Donc éclairer chacun des projets par les enjeux, éclairer l'ensemble des élus, savoir ce qu'on va faire et ce sur quoi on doit se concentrer et travailler, les services bien entendu et la population et ça on peut dire que c'est une opération de transparence qui est susceptible d'instaurer plus de confiance encore entre les élus et la population. Et puis un autre enjeu, c'est de tenir, mais cela a été développé, la barre bien en main, donc les projets sont inscrits dans une prospective financière précise, Madame BRANGET je vous renvoie à ces quatre pages-là où chaque projet est inscrit et chiffré. Je ne sais pas pourquoi vous nous dites qu'ils ne sont pas chiffrés. Ils sont tous chiffrés, vous pensez bien qu'on a pris la précaution...

Mme Françoise BRANGET : (hors micro).

M. LE MAIRE : Mais bien sûr, Madame ! On vous a dit que c'était une opération en cours de montage.

M. Éric ALAUZET : On vous a expliqué qu'il y avait deux opérations traitées de façon un petit peu particulière, c'est effectivement le Conservatoire et le stade.

M. LE MAIRE : Tout le reste est chiffré.

M. Éric ALAUZET : Je voudrais attirer votre attention parce qu'on a beaucoup parlé de transversalité et il y a des projets qu'on peut faire émerger de façon transversale. Je pense à un projet qui mobilise à la fois le tourisme, les espaces verts, le patrimoine, l'urbanisme, le sport et la culture, c'est le projet emblématique du grand espace public de la vallée du Doubs. Je vous invite à vous projeter dans l'avenir, à imaginer ce que pourrait devenir cet espace dans 6 ans et au-delà on poursuivra, un projet

construit autour de notre patrimoine naturel, archéologique et architectural avec le développement d'activités de loisirs, de détente, de découvertes, de rencontres. C'est tout ce qui tourne autour de la rivière bien entendu, du tourisme fluvial, de l'aménagement des berges, de la véloroute, autour de la reconquête des collines, vergers, murgers, cheminements, points d'eau, etc. les forts de tout le centre-ville, on en a largement parlé, avec les places, le réaménagement des parcs et promenades du centre-ville, le Musée du Temps, la Citadelle, la réhabilitation des Prés de Vaux. Je vous invite à imaginer ce qu'on peut faire véritablement de cet espace et ce PPI donne la marque du développement de cet espace.

Si le projet Pasteur, Catherine BALLOT l'a exprimé, c'est le point sur lequel je suis d'accord avec vous, constitue le maillon faible de notre projet parce qu'effectivement il explique à lui seul l'endettement supplémentaire que l'on programme, ceci dit la Ville de Besançon est une ville qui était relativement peu endettée mais c'est vrai qu'on va s'endetter un peu plus. On reste dans des marges quand même acceptables, c'est aussi un projet qui ne bénéficie d'aucune subvention comme l'ensemble des subventions d'équipement et qui diminue nos marges de manoeuvre, c'est pour cela qu'il faudra je crois veiller à valoriser, à porter une attention particulière à l'ensemble des projets qui bénéficient de subventions. Jean-Claude CHEVAILLER a évoqué tout à l'heure la séance du comité local ATSR où effectivement sur des projets PDU, sur des projets d'espaces verts nous touchons des subventions de 80 % et je crois qu'il faut vraiment que nous soyons très attentifs sur ces projets, que nous avancions pour éventuellement améliorer le projet de 23 % de subventions que l'on s'est donné et pour réinjecter cet argent dans ces projets-là, justement ATSR notamment est un projet de territoire Saône-Rhin, parce qu'ils sont largement aidés et ça peut nous aider à accélérer le projet sur les Prés de Vaux notamment.

Pour terminer, deux-trois éléments de réponse à M. POCHARD et à Mme BRANGET, en particulier sur la question des maisons de quartier. Si vous regardez dans les détails il y a beaucoup de projets dans ce PPI qui sont à destination des quartiers. J'ai moi-même dans ma délégation instauré une politique en faveur des jardins et des parcs d'agrément dans les quartiers mais sur les maisons de quartier, effectivement vous aviez pris le soin Monsieur POCHARD et je l'ai fait aussi, de relire l'accord politique au soir du premier tour, sur 5 MF par an pour les maisons de quartier. Alors évidemment c'est difficile quand on est dans l'opposition d'avoir tous les éléments, j'en fais l'expérience au Conseil Régional. Par exemple, vous n'avez pas pu détecter que dans la ligne ORU il y avait 1,5 M€ pour la maison de quartier de Planoise alors évidemment cela explique l'imprécision de vos propos. Si on prend cette maison de quartier de Planoise dans l'ORU pour 1,5 M€, ce qu'on appelle les salles de quartier parce que ce ne sera pas partout des maisons de quartier mais des salles de quartier aux Tilleroyes et aux Montboucons pour 1,35 M€ et Velotte pour 1,35 M€ on arrive à 4,2 M€ donc à 27 MF, nous sommes à 4,5 MF par an, effectivement un tout petit peu moins que ce que nous avons annoncé.

M. Bruno MEDJALDI : Nous, socialistes nous sommes d'accord avec M. POCHARD sur un point, c'est que le PPI est clair. C'est un document clair, c'est un projet chiffré de manière précise et qui engage l'équipe municipale jusqu'en 2007, un projet qui transforme et je dirais même plus qui métamorphose notre ville non seulement en son centre mais dans ses quartiers. On a cité Clairs-Soleils, Planoise, Velotte, Montrapon, la Grette récemment où on a inauguré la maison de quartier, Palente, etc. C'est un projet qui est également partagé avec nos partenaires traditionnels, l'État, la Région, le Département, la Communauté d'Agglomération et qui est également évolutif, ce qui nous laissera la possibilité d'agir face à l'imprévu. Un projet d'investissement sur de grands chantiers mais qui traite également des sujets moins coûteux dits de proximité qui comptent tant pour rendre la vie de tous les jours plus agréable. C'est également une vision large, c'est très important de dire cela, un ensemble d'interventions qui bâtissent un climat, qui donnent sa place à notre ville. Cet ensemble riche et divers crée à nos yeux entre autres les conditions d'une vie économique meilleure et agit sur de nombreux leviers propices à cela car comme pour la sécurité dont on parle tant, c'est en agissant partout et à tous les niveaux que l'on se saisit le mieux des problèmes. Enfin c'est avec joie que nous pouvons affirmer que l'avenir en tête, vous vous en

souvenez, c'était un slogan mais ce n'était pas un slogan électoral parmi d'autres, vous voyez vous vous en souvenez bien, on l'avait ensemble sur la place du Marché, mais que le plan pluri-annuel donne toute sa consistance et sa vérité à ce programme que nous présentions aux Bisontins en 2001.

M. Alexandre CHIRIER : Je voulais juste insister sur un point, c'est par rapport au taux d'imposition. C'est vrai qu'on peut regretter qu'il n'y ait pas eu de tableaux comparatifs par rapport aux autres villes sur ce point-là et regretter qu'on aille encore vers de l'augmentation même si ça correspond à de l'inflation. Je crois qu'on pourrait avoir pour objectif de se ramener sur la moyenne des grandes villes et on parle beaucoup de millions ce soir, je voulais simplement souligner pour que ce soit bien clair pour les ménages bisontins, que ce que vous prévoyez en terme d'augmentation de taux, ça représente, je reprends vos tableaux j'ai fait une soustraction toute simple, 12,3 M€ soit à peu près 87 MF, soit environ 800 F par habitant qu'en 2007 les habitants paieront en plus, on peut ramener cela en gros à 2 000 F en plus par ménage par an d'impôts à Besançon. Que ce soit bien clair, je ne vais pas m'étendre sur les autres points où mes collègues sont allés, là plus l'agglomération, effectivement l'agglomération c'est les entreprises, mais 2 000 F par ménage bisontin de plus d'impôts à Besançon, Monsieur le Maire, je crois qu'il faut dire les choses pour que les habitants le comprennent.

M. LE MAIRE : On ne peut absolument pas, vous le savez bien, calculer comme cela, ce qui n'est pas acceptable mais je vais faire un souhait, Monsieur CHIRIER, la taxe d'habitation c'est l'impôt le plus injuste qui soit. La gauche ne l'a pas réformé, c'est vrai, je fais un souhait, puisque maintenant vos amis sont au Gouvernement, faites donc pression auprès d'eux pour qu'ils réforment -et j'applaudirai des deux mains- cet impôt qui est injuste, totalement injuste parce qu'il ne tient pas compte des revenus, il ne tient pas compte vraiment de la situation familiale. Il y a des familles qui ont des maisons parce qu'elles ont élevé des enfants, des pères ou des mères qui se retrouvent en fin de vie seuls, c'est totalement injuste et aucun gouvernement, ceux que j'ai soutenus aussi, vous pourriez me le dire et vous auriez raison, ne l'a modifié. Eh bien si vous le faites, je dirai chiche et j'applaudirai des deux mains puisqu'il y avait eu je me souviens quand même une volonté de réforme qui avait été mise en place en 1991/92/93 entre autres par Michel ROCARD. Cela s'appelait la TDR, la Taxe Départementale sur les Revenus, et je me rappelle alors les cris d'orfraie qu'avaient poussés vos amis sénateurs, entre autres les Sénateurs GRUILLOT et SOUVET, criant au scandale devant ce projet de réforme. Eh bien, oui je déplore que les Gouvernements que j'ai soutenus n'aient pas eu la force politique de le faire et si vous le faites j'applaudirai parce que la taxe d'habitation c'est effectivement un impôt très injuste.

Quant à votre calcul relatif aux impôts, je ne le partage pas bien entendu parce qu'il est faux. Vous savez qu'un certain nombre d'abattements ont été mis en place et je me permets de vous répéter que nous respectons, nous, strictement les engagements que nous avons pris et qui sont inscrits, imprimés dans ce merveilleux petit livre qui, j'espère, ne quitte pas votre chevet. Oui Monsieur CHIRIER, vous pouvez me répondre.

M. Alexandre CHIRIER : Je vous remercie. Je veux simplement vous dire que c'est facile par une pirouette et des grandes phrases d'évacuer la chose. Simplement le calcul est simple, il correspond à une division sachant qu'à Besançon on augmente de quelques centaines d'habitants tous les 7 ans, donc à peu près le même nombre d'habitants, donc mon calcul n'est pas faux c'est une moyenne et je suis d'accord avec vous il est injuste mais cette taxe d'habitation est d'autant plus injuste que les taux sont forts et vous devriez aller, au contraire, dans le sens de les diminuer et les ramener au moins à la moyenne nationale pour qu'ils soient moins injustes pour les Bisontins.

Mme Annie MENETRIER : Chers collègues, quelques mots sur ce PPI, ce plan pluriannuel d'investissements qui est le fruit de la diversité de la majorité municipale. Bien évidemment il vient s'ajouter aux budgets de fonctionnement et aux budgets annexes, n'en déplaise d'ailleurs à M. POCHARD et à Mme BRANGET, qui sont aussi des services et des prestations importants rendus aux Bisontins mais on aura l'occasion certainement d'y revenir dans le cadre des discussions sur les orientations budgétaires.

Dans ce PPI on y retrouve un certain nombre de grands projets qui ont été initiés par l'équipe municipale précédente, projets qui ne correspondent pas forcément d'ailleurs à nos priorités mais dans ce PPI on trouve aussi des projets nouveaux auxquels nous sommes tout particulièrement attachés aussi. Je n'en citerai que quelques-uns. Ce sont les projets d'ORU, opérations de requalification urbaine, portés par la Ville, cela a été dit que ce soit à Clairs-Soleils ou à Planoise, mais aussi ceux portés par la SAFC à Montrapon et à Palente qui sont des projets d'ailleurs conformes à la loi Gayssot, dite loi SRU qui risque certainement d'être remise en cause et qui va certainement l'être comme la loi sur la SMU, je l'ai entendu ce matin, comme la loi de modernisation sociale, comme la CMU, comme communiste exactement Monsieur CHIRIER ! Je sens que vous êtes un petit peu tendus, l'opposition ce soir. Ils sont tendus mais ce qui est sûr très réactifs. Des projets d'ORU, une maison des syndicats, un centre technique municipal, des investissements pour l'Université, le Pôle Santé, je crois que c'est quand même très important, une mise en oeuvre ambitieuse du PDU avec le développement du pôle multimodal de la gare Viotte, on n'en a pas beaucoup parlé ce soir et c'est dommage d'ailleurs. Donc nous partageons l'ambition affichée dans ce PPI, l'exigence de solidarité et de cohésion sociale, l'exigence de lieux publics de proximité, l'exigence de requalification des quartiers et l'exigence de préservation du patrimoine même si M. ROSSELOT n'est pas là, je crois que c'est aussi important. Nous soutenons complètement les efforts qui vont être réalisés dans les quartiers populaires et nous souhaitons que ces efforts se poursuivent sur l'ensemble des quartiers car ne l'oublions pas, il y a dans cette ville 13 % des ménages qui vivent en dessous des bas revenus, c'est-à-dire à 4 200 F par mois, 640 € et 8 % de sa population qui bénéficient des minima sociaux. A nos yeux, l'exigence donc de solidarité et de cohésion sociale est prioritaire. De ce point de vue, il nous semble que le centre social dit des 408, c'est comme cela que je l'appellerai ou l'aménagement de la place des Tilleuls à Palente sont deux exemples réussis qui correspondent aux besoins de convivialité, d'échanges et de rencontres. Ces deux succès doivent conforter notre politique en direction de tous les quartiers pour favoriser ce lien social indispensable à la qualité de vie de tous. D'ailleurs cette politique de solidarité et de cohésion sociale est à l'opposé de celle initiée par l'actuel Gouvernement, M. SARKOZY, rappelons-le, qui ne jure que par la répression, sauf en Corse effectivement. Par ailleurs dans ce PPI, des choix ont été faits en tenant compte des subventions possibles, M. CHEVAILLER en a parlé, qui pourraient être mises en cause par le processus de décentralisation relancé par le Gouvernement. En effet, le projet dit RAFFARIN prévoit entre autres de transférer aux collectivités locales non seulement les compétences mais aussi leurs charges financières très insuffisamment compensées. Par exemple on sait que les transferts de charges se font plus vite que les transferts de recettes, donc les collectivités locales se verront ainsi contraintes de décider d'importantes augmentations d'impôts locaux et c'est vous, Messieurs et Mesdames de la droite qui nous parlez d'augmentation des impôts locaux alors que vous vous apprêtez à transférer des charges sur les collectivités pour financer les projets. A Besançon, cela nous mettrait certainement dans une situation difficile compte tenu de notre engagement de ne pas augmenter la fiscalité locale plus que l'inflation. Et c'est vous qui parlez, Mesdames et Messieurs de l'opposition, de l'augmentation de la fiscalité, je trouve que c'est quand même incroyable d'entendre cela ce soir.

Nous voyons bien que ce projet de décentralisation aura des conséquences sur la vie des habitants concrètement et la réponse à leurs besoins en matière de santé, d'école notamment, de formation professionnelle, etc. et c'est pourquoi nous proposons qu'il y ait un large débat national avec l'ensemble des citoyens, qui débouche sur un véritable référendum, que cela ne se passe pas en grand messe comme ce que vous avez organisé la semaine dernière à Besançon. D'ailleurs il me semble bien que le candidat CHIRAC a promis un référendum sur cette question. A ce jour, la promesse n'est toujours pas tenue et je ferme la parenthèse mais il faut faire un peu de politique.

Nous le voyons d'ici 2007 beaucoup de choses peuvent se passer et ce PPI peut et va certainement connaître des évolutions. Si tel était le cas, les choix de ces évolutions devront se faire dans la concertation avec les citoyens et devront répondre au mieux à leurs besoins. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci Annie, tu as eu raison d'insister à juste titre sur les craintes que nous avons tous par rapport à la décentralisation telle qu'on nous la présente actuellement. J'ai assisté, c'est vrai sans vouloir être méchant à une grand messe très bien organisée, d'ailleurs par CARLSON WAGON LIT COOK de Paris. C'est merveilleux d'ailleurs parce que c'est une boîte parisienne qui vient organiser les assises de la décentralisation à Besançon. Cela dit c'était très bien fait, les enfants ont bien récité ce qu'ils avaient à dire mais je suis sérieux, ce n'est même pas un problème gauche - droite, j'ai entendu un peu ce qu'a dit Louis SOUVET par exemple qui n'est pas étiqueté très à gauche, on est tous très inquiet parce qu'on va nous transférer des responsabilités, des compétences nouvelles mais pas les recettes. Donc il y a une grande inquiétude de tous les maires de France qu'ils soient de gauche ou de droite et je pense qu'on devra en reparler très prochainement car nous nous apprêtons à des lendemains qui eux peuvent ne pas chanter.

Mme Nicole WEINMAN : Merci Monsieur le Maire, je vais vous montrer que je suis très calme, que nous sommes très calmes et que je suis capable de m'exprimer, pas avec détachement parce que le sujet est trop intéressant, mais en tout cas avec calme et sincérité.

M. LE MAIRE : C'est la sagesse africaine, comme vous êtes née en Côte d'Ivoire.

Mme Nicole WEINMAN : La sagesse africaine comme vous dites. Tout ceci pour dire que je n'enlève rien à ce qu'ont dit Marcel POCHARD et Françoise BRANGET précédemment, je mets bien sûr à votre crédit la qualité du document et c'est vrai que nous avons maintenant nous aussi un outil de travail, un outil de comparaison. Je ne vais pas redire ce que les autres ont dit mais je vais simplement faire quelques remarques par rapport aux réactions qui ont été suscitées dans la salle et puis au document. La première d'abord sur le fait que, Monsieur le Maire, vous ayez mis en avant l'augmentation des impôts dans d'autres collectivités. Alors je pensais que nous étions au Conseil Municipal de Besançon mais on parle de décentralisation, on parle des assises, on parle du Conseil Général ou du moins d'une collectivité que vous n'avez pas citée, il faut quand même que je reconnaisse ce que vous faites et ce que vous ne faites pas. Certaines collectivités c'est vrai ont été obligées d'augmenter leur budget et parmi celles-ci les Conseils Généraux dans leur ensemble, celui du Doubs a ma foi augmenté le sien comme les autres et plutôt plus raisonnablement que les autres. Je citerai notamment celui de Lyon qui a dû augmenter son budget de 30 % pour une raison simple, c'est que sous votre Gouvernement antérieur, on prenait des lois sans en mesurer leurs effets et la décentralisation faisait qu'on oubliait de donner les moyens aux collectivités qui étaient chargées de les assumer. Donc l'APA coûte cher, c'est le Département qui le gère, il augmente donc ses impôts de 7,5 %. Je ne suis pas sûre compte tenu de cette nouvelle compétence, qu'il ne fasse pas quand même un gros effort d'autofinancement.

Sur les taxes, parce que je vais revenir quand même au sujet qui nous occupe, sur la ligne comparative avec les moyennes des villes de 100 à 300 000 habitants, deux questions : d'abord je ne suis pas sûre que dans les villes que vous citez : Nîmes, Clermont, Amiens, Limoges, Tours, etc. il n'y en ait pas qui ne fassent pas partie de communauté d'agglomération donc qui n'aient pas eu les mêmes difficultés finalement que nous pourrions avoir pour déterminer les taux et puis la TPU est connue donc la comparaison des 4 taxes ou les produits en tout cas fiscaux auraient pu de toutes les manières être comparés puisqu'ils sont connus.

Quelques petites remarques supplémentaires : vous vous insurgez contre l'injustice de la taxe d'habitation que vous n'avez pas su réformer. Fort heureusement pour nous, nous avons dans ce Conseil Municipal une Députée qui saura sûrement relayer ce problème à l'Assemblée à laquelle elle participe. Et puis je voulais rappeler à Mme MENETRIER qu'en matière de décentralisation, on essaie de donner la parole effectivement un petit peu plus au peuple et aux élus. On a essayé aussi de la donner aux assises. J'y ai passé un petit peu de temps à ces assises parce que je travaillais aussi comme beaucoup mais dans les intervenants je n'ai pas vu beaucoup de gens d'ici donner leur avis et exprimer leurs craintes. Vous aviez l'occasion à ce moment-là de prendre la parole aussi, donc la balle était aussi dans votre camp.

M. LE MAIRE : M. RENOUD-GRAPPIN va nous expliquer pourquoi on emprunte trop alors qu'il nous reprochait de ne pas emprunter assez.

M. Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN : Je ne vais pas reprendre tout ce qu'ont pu souligner mes amis de l'opposition municipale. Néanmoins il y a deux choses dont on n'a pas trop parlé donc j'ai juste une remarque et un souci par rapport à ce projet global que vous nous présentez. Une remarque qu'avait déjà soulevée Marcel POCHARD qui concerne le budget de fonctionnement : est-ce qu'il faut vraiment l'augmenter pour maintenir le service public comme vous l'avez dit tout à l'heure. L'augmenter encore de 1,5 % par rapport au coût de la vie m'apparaît bien élevé surtout qu'en fait on apporte en plus par rapport à des situations qui existaient par le passé des moyens supplémentaires. On apporte des moyens informatiques, des moyens matériels techniques, et là je ne parle pas du fonctionnement je parle de moyens dans le cadre de l'investissement, qui vont quand même aider à obtenir un meilleur service public, ne serait-ce que par ce biais-là. Donc je m'étonne un petit peu de cette augmentation. Alors c'est sûr que si on embauche régulièrement de nouveaux conseillers ou des conseillers en communication, c'est vrai qu'il en faut peut-être parce que là il va falloir un peu «matraquer» pour faire passer le nouveau message, non pas le message du rêve et là je vais y venir quant au projet, mais le message de la fiscalité et des pressions qu'il va falloir faire.

J'en viens à mon souci et je reprends un élément du passé, un passé pas très lointain puisque ce devait être un an ou deux ans avant la fin du mandat de Robert SCHWINT. L'opposition s'était alors un petit peu étonnée du fait que Robert SCHWINT souhaitait baisser l'endettement de la Ville de Besançon or c'est vrai que cet endettement à l'époque ne nous paraissait pas énorme, il était tout à fait raisonnable, on était en dessous de la moyenne des villes, je crois que ce n'était même pas les villes de 100 à 300 000 habitants parce que là on est quand même dans le bas de l'échelle mais sur une gamme de villes légèrement plus petites, nous étions dans une moyenne tout à fait correcte. Je me rappelle que Jean-Claude DUVERGET et moi-même avons dit au Maire de l'époque, profitons de cet endettement relativement faible, «profitons des taux d'intérêt qui ne sont pas très élevés à l'époque, aujourd'hui c'est de même, pour booster l'effet économie et l'embauche sur Besançon», sachant que l'embauche et l'emploi remplacent une bonne partie du travail social. Et on souhaitait que la Ville fasse, en effet on l'a dit, un emprunt mais axé sur l'économie, axé sur l'aide à l'embauche, axé sur l'aide à l'arrivée de nouvelles entreprises et c'était un petit peu le dénominateur qui nous avait rassemblés à l'époque entre les élus DL et les élus RPR. Cette proposition avait été refusée par Robert SCHWINT qui nous avait plus ou moins expliqué qu'en fait il fallait craindre pour l'avenir, même si on augmentait les impôts, une baisse des recettes fiscales. Donc finalement un appauvrissement de la Ville de Besançon sur le fond et c'était un petit peu son argument pour expliquer qu'il fallait arrêter l'emprunt, surtout ne pas augmenter notre endettement. Donc je m'étonne qu'aujourd'hui, vous qui étiez dans la majorité avec certains de l'époque, vous changiez un petit peu cette situation. Vous allez me dire que c'était il y a 3 ans et c'est vrai qu'il n'y avait peut-être pas les circonstances aussi favorables, le Gouvernement n'était pas le même et comme le soulignait tout de suite Bruno MEDJALDI, c'est vrai que quand des nouveaux leviers apparaissent, je le cite, il faut profiter de la situation. Eh bien je remercie Bruno d'avoir su reconnaître les qualités du nouveau Gouvernement.

M. LE MAIRE : Ce n'est pas cela qu'il a voulu dire, je pense que tu as dû mal écouter.

M. Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN : Je le pensais moi. Je n'étais pas spécialement parmi les amis de Robert SCHWINT mais c'est vrai que sur ce point-là on l'a suivi à l'époque et nous avons compris qu'il fallait être très prudent avec l'endettement, d'autant plus prudent que vous prenez comme exemple des villes qui ont entre 100 000 et 300 000 habitants. Il faut voir qu'on est quand même dans la partie basse de cette échelle, c'est-à-dire que notre souplesse et notre marge sont beaucoup plus faibles que pour les autres villes. On n'a pas 150 000 habitants de plus que certaines pour dire on va jouer sur la quantité pour éventuellement rattraper une baisse des recettes fiscales. Si Besançon est une capitale régionale, il faut

voir aussi qu'au niveau des revenus par habitant, nous sommes également dans une ville où la marge de souplesse est extrêmement faible. J'aimerais rappeler qu'on est dans la capitale régionale, enfin dans les deux plus petites capitales régionales de France où le salaire moyen par habitant est un des plus faibles, donc ça veut dire que la fiscalité sur ces gens-là sera en l'occurrence d'autant plus forte. C'est pour cela qu'aujourd'hui j'estime qu'on est dans une situation un peu hasardeuse en s'embarquant sur un endettement trop important. Par ailleurs, je ne comprends pas que vous n'ayez pas pris en compte les transferts entre l'État et les villes comme il y a eu par le passé, vous l'avez cité, des transferts entre l'État et le Département, ces transferts qui vont débarquer comme vous le dites et vont augmenter un certain nombre de nos coûts. Je suis surpris qu'on ne les prenne pas en compte.

M. LE MAIRE : Si j'ai bien compris, il faut diminuer les dépenses de personnel pour que les gens soient plus riches...

M. Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN : Non, de fonctionnement.

M. LE MAIRE : C'est ça, il faut diminuer les dépenses de personnel pour que les gens soient plus riches. Ce que je voudrais quand même redire calmement mais simplement à M. RENOUD-GRAPPIN, c'est que nous continuons à nous désendetter, même cette année. Concernant le fonctionnement, il est totalement maîtrisé ; l'année dernière nous avons fait moins 5 % sur le fonctionnement, cette année en faisant 2,5 % nous mettons effectivement un peu au-dessus de l'inflation mais c'est ce que nous voulons, c'est notre volonté. Le fonctionnement, c'est un service rendu à la population. C'est un choix politique, nous voulons encore rendre plus de services à la population, nous voulons être encore plus proches, améliorer la qualité de nos services. Nous voulons, je le dis publiquement ce soir, faire en sorte que les rues de cette ville soient encore plus propres, que peut-être dans un certain nombre de domaines, ça ne passe pas uniquement par l'achat d'une balayeuse municipale, ça passe par d'autres choses, ça passe par le fonctionnement que nous avons mis en place à Proxim'Cité qui recueille un assentiment général vous le savez bien, donc le fonctionnement c'est un choix parce que nous voulons effectivement faire en sorte qu'on vive mieux dans cette ville. C'est notre volonté.

M. Yves-Michel DAHOUI : Je suis un petit peu surpris d'une charge qui est assez inhabituelle d'ailleurs sur le personnel. Je voudrais quand même rappeler que ce débat a eu lieu il y a à peu près une dizaine d'années au sein de ce Conseil. Il avait peut-être raison d'avoir lieu à cette époque-là mais je rappelle quand même qu'il y a eu une amorce de baisse des effectifs il y a déjà 9 ans et que depuis 4 ans nous sommes à effectifs constants, alors je crois que c'est la réponse qu'il faut vous donner d'ailleurs je crois que vous le savez. J'entendais tout à l'heure, je crois que c'est Mme BRANGET suivie par M. RENOUD-GRAPPIN, qui nous disaient que nous n'arrêtons pas d'embaucher, etc. C'est vrai mais heureusement, simplement on embauche à effectifs constants.

M. LE MAIRE : Il y a les personnes qui partent en retraite aussi.

M. Yves-Michel DAHOUI : Madame, écoutez j'interviens peu souvent, donc vous n'en aurez pas pour longtemps, j'essaie d'être court, donc on embauche c'est vrai et en permanence ce qui est normal, il faut évoluer, le service public évolue, il faut donc s'adapter, il faut changer en fonction de métiers nouveaux, de besoins nouveaux qui apparaissent. C'est tout le défi que nous pouvons avoir au sein de cette collectivité mais nous le faisons toujours à effectifs constants depuis 4 ans, c'est-à-dire que chaque année il n'y a pas plus d'agents qu'il n'y en avait l'année précédente. Le reste, et je suis étonné que M. POCHARD ne l'ait pas évoqué, je crois à son honnêteté intellectuelle et à sa compétence dans ce domaine, vous savez que ça dépend de contraintes qui ne relèvent pas des collectivités, vous avez une hausse de 0,4 point par exemple de la cotisation CNRACL, on l'intègre, il y a le GVT, il y a tous ces paramètres. Donc ce qu'il faut retenir essentiellement, c'est que nous sommes encore une fois à effectifs constants et que pour le reste c'est une augmentation, et le Maire l'a rappelé, et une évolution depuis

plusieurs années qui est probablement une des plus performantes de l'ensemble des collectivités. Et comme vous avez l'habitude de dire que les élus, les politiques sont mauvais mais que nos services sont très bons, ce que nous croyons et nous le savons mieux que vous parce qu'on travaille avec eux, on vous dira que tout le mérite en revient évidemment aux services. Mais en tout cas, nous avons une évolution performante chaque année depuis déjà de nombreuses années. Ce qui m'inquiète le plus d'ailleurs dans cette charge particulière sur le personnel qui honnêtement n'a pas lieu d'être, c'est que ça dénote quand même de votre part un état d'esprit plus général de contestation systématique de tout ce qui vous est donné, y compris au mépris des présentations qui viennent de vous être faites. Donc ça je crois que c'est une démarche que l'opposition a décidé d'engager. Le Maire rappelait tout à l'heure qu'il y avait d'autres collectivités où on essaie très honnêtement et je crois que ça nous est reconnu, d'être plus nuancés, plus constructifs même si par exemple sur la dette nous avons ou nous pouvons avoir des philosophies différentes. Le Maire l'a rappelé, la dette c'est aussi étaler la charge d'investissement sur plusieurs générations, ce qui ne me paraît pas scandaleux. Je voulais simplement élargir un peu mais me limiter quand même à ce qui concerne le personnel.

M. LE MAIRE : Je te remercie Yves-Michel, tu as tout à fait eu raison de le souligner.

M. Marcel POCHARD : Je voudrais intervenir rapidement sur ce dernier point parce que mon sentiment profond Monsieur le Maire, c'est que dans cette collectivité et ce n'est pas la seule, on prend trop à la légère l'augmentation des dépenses de fonctionnement. Ce n'est pas propre à Besançon, c'est une tendance assez profonde des collectivités publiques et je voudrais dire qu'il serait temps que les collectivités publiques en France se soumettent à la loi commune de la performance. On a en France depuis 30 ans, tout le monde le dit, je ne suis pas le premier à droite comme à gauche, les esprits les plus éclairés rappellent quand même qu'il y a deux secteurs, un secteur abrité qui depuis 30 ans se bat pour essayer de sauvegarder l'outil de travail, les emplois et qui accepte des efforts de performance et de productivité, et je regrette de devoir dire que ce n'est pas la même chose de l'autre côté. Si vraiment on avait une augmentation des dépenses de fonctionnement pour aboutir à un meilleur service aux Bisontins tout à fait mesurable quantitativement, objectivement, je serais d'accord. La réalité n'est pas celle-là globalement en France, je suis navré de le dire parce que si on continue comme cela, il n'y a aucune raison qu'on s'accorde autant de liberté d'aller chercher l'argent du contribuable pour financer nos dépenses. Je crois qu'on devrait être là-dessus plus exigeant.

Alors vous regardez ce qui se passe dans d'autres collectivités et je prends le Département du Doubs qui a à financer quelque chose qui s'appelle l'APA...

Mme Paulette GUINCHARD-KUNSTLER : J'en parlerai Monsieur POCHARD.

M. Marcel POCHARD : Mais oui, mais ça c'est quelque chose qui est à financer véritablement. Il y a eu une loi, je rappelle que l'APA représente 4 milliards d'euros en France. Quand la réforme a été lancée, le dispositif antérieur coûtait un peu moins d'un milliard. Le nouveau dispositif, la plupart des Français et des parlementaires l'ont adopté mais maintenant il faut financer ce dispositif et tout le monde est bien obligé de le reconnaître. Je veux dire qu'une mesure qui a été prise, c'est quelque chose de nouveau et ça bénéficie à un certain nombre de personnes. Chez nous c'est extrêmement différent, ce sont nos dépenses internes de fonctionnement que l'on laisse glisser. Je regrette mais nous ne devrions pas laisser glisser ces dépenses de fonctionnement, nous le prenons trop à la légère vis-à-vis de nos concitoyens et Alexandre CHIRIER a donné quelques chiffres. Ça c'est les conditions de financement, et je crois qu'il faut qu'on soit clair là-dessus.

Deuxième point, alors sur le contenu je donne acte à M. CHEVAILLER et au Maire que lorsque je l'ai entendu dire 10 ans, mon sang n'a fait qu'un tour. Mon sang a eu tort puisqu'effectivement on était dans des subventions d'équipement et comme vous le dites, effectivement c'était une façon d'allonger à

ce moment-là le financement de ces dépenses d'équipement. Cela dit, il faudra bien les prendre en charge à partir de 2008. Et pour le reste, malgré tout ma tendance profonde, mais ça le temps nous le dira Monsieur le Maire... alors quand j'ai employé le mot sincérité c'était cette fameuse sincérité comptable, de même que lorsqu'on regarde, est-ce que les chiffres ont été bien évalués ? Moi j'ai tendance à vous dire effectivement que vous êtes au taquet et je trouve que les chiffrages qui ont été faits sur toute une série d'opérations sont tout à fait limites. J'ai quand même le droit de dire ça, de toute façon il y aura un grand juge de paix pour nous tous et ce juge de paix c'est les années qui viennent. Grâce à votre document, vous avez mis en marche la machine qui sera ou le couperet ou la machine qui permettra de dire dans cinq ans si cette Municipalité est géniale. Moi j'ai tendance à vous dire vous avez bâti un plan, c'est très bien mais le boomerang est derrière, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Écoutez, le contraire m'aurait étonné. L'avenir nous le dira. Pour ma part, je crois simplement quand même qu'il faut être prudent et Paulette vous répondra par rapport à cela, je crois que quand on parle des personnes âgées, des personnes qui sont en perte d'autonomie, on ne peut pas dire ça coûtait un milliard, maintenant ça en coûte 4 milliards.

M. Marcel POCHARD : J'ai dit quelque chose là-dessus ?

M. LE MAIRE : Oui, vous avez parlé de l'APA.

M. Marcel POCHARD : C'est pour comparer les différences de collectivités. Je dis qu'il ne faut pas mettre sur le même pas le Département du Doubs et l'APA et nous, de même nous n'avons fait aucune charge contre le personnel et si on ne peut plus parler des dépenses de fonctionnement vous nous le dites.

M. LE MAIRE : On peut en parler mais vous avez à plusieurs reprises déploré l'augmentation des dépenses de personnel. Je crois que le personnel appréciera à sa juste valeur et quand vous dites qu'on devrait apprécier la compétitivité, je prends pour exemple certains grands services municipaux dont nous sommes fiers qui sont gérés en régie : l'eau et l'assainissement. Quand nous regardons la qualité de la prestation que nous fournissons aux Bisontines et aux Bisontins, la qualité de l'eau et son coût par rapport à ce que fait le privé qui s'appelle Lyonnaise des Eaux, Générale des Eaux, Suez, Saur And Co, eh bien je dis qu'ici on a un très bon exemple pour se féliciter de la qualité du service public à Besançon car le service public nous montre qu'il est plus performant, beaucoup plus performant que le privé et ceci pour une raison très simple. Je le dis toujours, c'est les mêmes matériels, les ingénieurs sortent des mêmes écoles, la grande différence qu'il y a entre la Lyonnaise des Eaux et la Ville de Besançon, c'est que la Lyonnaise des Eaux doit rémunérer les actionnaires, nous nos actionnaires c'est les Bisontins, voilà Monsieur POCHARD. Donc nos services sont performants ; j'ai cité l'eau, l'assainissement mais je pourrais vous en citer dans beaucoup d'autres domaines et puis il y a aussi vous savez chez nous des évaluations qui sont faites, les ordures ménagères par exemple.

Mme Catherine BALLOT : Je voulais juste donner une précision pour défendre le gouvernement pluriel Jospin à propos de la taxe d'habitation. C'est peu connu et ça n'a pas été valorisé malheureusement à mon grand regret pendant la campagne électorale, mais c'est vrai que la fiscalité intéresse peu pendant les campagnes électorales. S'il est vrai que les bases d'imposition n'ont pas été réformées, c'est-à-dire l'assiette de l'impôt n'a pas été réformée c'est vrai, le Gouvernement Jospin cependant a introduit dans le calcul de la taxe d'habitation la notion de plafonnement en fonction du revenu fiscal de référence et de la composition du foyer fiscal. En clair, les personnes les moins favorisées au niveau des revenus ont bénéficié de dégrèvements automatiques de leur taxe d'habitation progressivement. Et la preuve, je peux vous la donner en chiffres à Besançon, les demandes de remise gracieuse au Centre des Impôts en matière de taxe d'habitation ont baissé de 50 %.

M. LE MAIRE : Tu as bien raison de le préciser, Catherine.

M. Jean-Claude CHEVAILLER : Je voulais revenir sur un point qui a peut-être échappé à votre attention. On a dit que le PPI reposait sur un diagnostic partagé. C'est vrai qu'il y a la réflexion qui se fait à l'Agglomération sur le projet d'agglomération même si les compétences ne sont pas tout à fait les mêmes, qu'elle a la compétence économie et qu'on ne l'a plus. Il y a aussi la discussion qui a eu lieu au cours du CPER entre l'État et la Région. La Région a contribué également au projet d'agglomération et est en train de mettre au point son Service Régional d'Aménagement du Territoire (SRAT) et ceux qui étaient à la réunion de Valentin ont bien vu qu'il y avait convergence entre le projet d'agglomération, la contribution de la Ville et le SRAT. Avec le Conseil Général du Doubs, il y a eu une négociation tripartite dans le cadre de CITE entre la Ville, le Département et l'Agglomération. Tout ça converge vers des axes et c'est ces axes qui nous ont servi pour classer les opérations, les retenir parce qu'on n'a pas retenu toutes les opérations qui étaient en portefeuille, c'est-à-dire qu'on a choisi des axes et vraiment des axes de développement pour faire en sorte que Besançon décolle, on nous dit trop que c'est une belle endormie, etc. Or ce que je voudrais dire, je crains un peu, je ne donne pas de leçon, mais je crains un peu que vous ayez une vision de l'investissement comme étant une dépense et une dépense qui est perdue une fois qu'elle est faite, c'est-à-dire une sorte de gaspillage. Or l'investissement c'est pour amener la Ville à un niveau supérieur, pour avoir un développement supérieur et une attractivité telle que le potentiel fiscal augmente. Si ce n'est pas ça, ce n'est pas de l'investissement, donc il est difficile de nous reprocher aujourd'hui d'avoir un plan d'investissements qui tient vraiment la route sur des axes qui sont pratiquement des axes consensuels avec les collectivités et l'État et nous dire que c'est un gaspillage. Non puisqu'on tire tous le char dans le même sens pour que la capitale régionale, que ce soit la Ville de Besançon ou l'Agglomération, devienne vraiment une ville importante et ne tombe pas au contraire dans une spirale négative.

M. Michel ROIGNOT : Je m'attendais bien en venant ici ce soir où on allait parler du PPI que l'opposition s'opposerait, c'est tout à fait logique mais j'ai trouvé quand même dans un certain nombre d'interventions qu'il y a beaucoup d'injustices dans ce qui a été dit par rapport aux objectifs de ce PPI. Il y a des choses plus ou moins importantes, plus ou moins futiles. Quand M. POCHARD nous dit vous avez pris trop de temps, évidemment on a pris trop de temps mais si on avait proposé ce programme trois semaines après le Conseil Municipal des orientations budgétaires, on n'aurait pas pris assez de temps. Donc trop de temps, pas assez de temps, moi je note que l'engagement qui avait été pris de présenter ce PPI avant la fin de l'année est tenu et qu'il est aujourd'hui devant nous et devant vous et devant les Bisontins.

Deuxième chose, cette question, cette discussion, ce débat autour du niveau de l'emprunt qui est très importante. Alors là encore, il y a 3 ans il n'y avait pas assez d'emprunts. Nous tenons compte de la réalité financière, de la réalité économique actuelle et nous disons que nous pouvons aller plus loin, c'est trop d'emprunts aujourd'hui. Alors effectivement trop, trop peu, nous n'aurons jamais du côté de nos partenaires de l'opposition d'assentiment là-dessus. Nous serions restés au niveau d'emprunts d'il y a 3 ans, on nous aurait dit pas assez. Là nous avons proposé autre chose et Jean-Claude CHEVAILLER l'a bien rappelé, quelque chose qui est maîtrisé dans le cadre du budget global, fonctionnement et investissement. Et là-dessus la critique sur la dérive des dépenses de fonctionnement, qu'elles soient de fonctionnement général ou de personnel, je la trouve aussi injuste. On ne peut pas parler uniquement des dépenses sans voir quel est le service rendu à côté. Là il y a un vrai débat, il faudrait l'entreprendre et il faut l'entreprendre et pas seulement se contenter de phrases assénées. Quels sont les services qui sont rendus à Besançon ? Le Maire en a évoqué quelques-uns, pas des moindres. Alors c'est vrai que tout cela peut coûter cher et que tout cela induit des dépenses de fonctionnement. On pourrait avoir une logique toute autre et se défausser sur d'autres de missions de service public. Je crois que ce serait peut-être pas non plus, là il y a des débats à avoir, forcément la meilleure des choses. Donc il ne s'agit pas de regarder uniquement le niveau des dépenses mais voir aussi quel est le niveau du service qui est rendu à côté et soyons équilibrés dans nos critiques.

Et puis dernière remarque sur ce que vous avez dit Madame BRANGET, «ce PPI compromet l'avenir». Moi je trouve ça quand même très fort comme affirmation, comment 70 opérations qui sont là, alors vous avez dit un catalogue aussi, c'est merveilleux ; un catalogue de la Redoute, je crois c'est 700 pages, là il y en a 3, c'est 70 projets, on en était quand on a commencé à discuter à 180 projets que nous avons fait rentrer dans 70 autour de trois axes prioritaires que le Maire a rappelés. Ce n'est pas un catalogue, ce sont bien des choix d'investissement ordonnés autour d'une politique, construire l'avenir de Besançon, dessiner une ville attractive, être exigeant quant au développement durable. Voilà la politique que nous entendons mener et que nous entendons poursuivre à travers 70 projets qui sont inscrits dans ce document. Il ne faut pas dire qu'on compromet l'avenir. C'est compromettre l'avenir que d'assurer le rayonnement de la Ville avec ce Musée du Temps qui sera terminé, si je prends des secteurs culturels ? C'est compromettre l'avenir que d'assurer son rayonnement à travers peut-être ce renouvellement du Conservatoire qui sera mené dans quelques années ? Et ainsi de suite. Je ne vous parle que de projets culturels mais le Palais des Sports c'est la même chose, qui sera fait, ce n'est pas compromettre l'avenir. C'est assurer bien au contraire une capacité de mettre Besançon en situation de rayonnement et d'attraction, d'attirer des Bisontins et des non Bisontins sur ces équipements.

Je m'attendais bien naturellement, nous nous attendions bien à ces critiques mais moi j'aurais parié autre chose, je me disais qu'on allait être critiqués sur les projets qu'on n'a pas présentés, ceux qui sont dans nos musettes, je ne vous dirai pas lesquels et qui feront l'objet peut-être d'un futur mandat, on vous les présentera ceux-là dans le prochain PPI en 2007, rendez-vous à ce moment-là. Moi je regrette qu'aujourd'hui on n'ait pas pu débattre avec vous de ce qui n'est pas dans le PPI et que vous auriez peut-être souhaité voir présent mais de grâce, les 70 projets qui sont là menons-les à terme et nous allons les mener à terme dans le cadre de finances maîtrisées et rendez-vous en 2006 avec vous et avec l'ensemble des Bisontins sur le bilan de la mise en oeuvre et de l'exécution de ce PPI.

M. LE MAIRE : Nous serons prêts et sans inquiétude.

Mme Paulette GUINCHARD-KUNSTLER : Deux remarques : ce qui me surprend dans le débat de ce soir, c'est comment vous les responsables élus de l'opposition avez en fin de compte laissé le débat de ce qui est proposé là aujourd'hui par M. le Maire qui est un débat sur le PPI, sur les investissements jusqu'en 2007, pour entrer très rapidement, sûrement parce que vous manquiez d'angle d'attaque, dans un débat d'orientations budgétaires et c'est quelque chose qui me surprend. Le choix que nous avons fait, qu'a fait Jean-Louis, c'est de dire voilà pour les années à venir ce qui me semble essentiel au développement de Besançon. Et c'est bien la liste des choses essentielles. J'avoue que je pensais qu'on allait entrer dans un débat autour des grands projets présentés ici et ce n'est pas cela. Donc ça veut dire concrètement, en tout cas c'est ce que j'en retiens, que vous êtes d'accord avec les grands projets qui vous ont été présentés par la majorité. C'est ça que je retiens, c'est que manifestement comme vous êtes d'accord sur les grands projets, vous avez fait le choix d'entrer dans un débat d'orientations budgétaires. C'est, je crois, le premier bilan que je retiens.

La deuxième chose que je voulais dire concerne l'intervention de M. POCHARD et je crois que là on est dans un vrai débat politique. Quand vous avez dit «je m'inquiète sur le fait qu'une grande partie des collectivités locales en France ne se penchent pas suffisamment sur l'enjeu de la performance, c'est le mot que vous avez utilisé, la loi commune d'une performance», moi j'ai tendance plutôt à utiliser le mot d'intérêt général et de service public. L'année prochaine ça fera 20 ans que je suis élue à Besançon, 20 ans durant lesquels j'ai suivi l'évolution profonde des services municipaux dans la gestion des services. Je me souviens du travail qu'a lancé Marguerite VIEILLE-MARCHISET alors Première Adjointe, autour du budget et des finances, qui a mené un travail de fond largement porté par l'ensemble des chefs de service et des services de la Ville pour voir justement comment la gestion des finances publiques de cette Ville de Besançon pouvait être la mieux adaptée aux besoins de la population d'un côté, à ce qui était décidé par les élus et ce qui était exécuté et porté par les services municipaux. Moi je peux vous assurer

que j'ai réellement vu ici dans cette ville l'adéquation entre gestion des finances publiques et service le mieux rendu possible à la population en gérant au mieux les finances des collectivités locales, combien cela a été dur parfois pour un certain nombre d'adjoints pour certains encore présents ici. Il y avait des projets qui étaient demandés, portés soit par les habitants, soit par les services eux-mêmes et qui à un moment donné pour des raisons financières en terme d'intérêt général n'étaient pas réalisés parce qu'on pensait qu'il était plus important de faire telle ou telle autre chose. Jean-Louis tout à l'heure a cité l'assainissement et le service des eaux mais je crois que dans tous les secteurs il y a eu une recherche réelle d'adéquation entre services, réponse aux besoins et gestion le plus près possible des finances. Et ça me blesse Monsieur POCHARD je vous le dis très simplement, quand vous dites qu'on n'a pas la culture de la performance, y compris financière de gestion. Ça me blesse pour nous, pour ce qu'on a fait, mais aussi pour les services. Je voulais vous le dire très simplement parce que ce travail-là a été fait de façon très importante à la Ville.

Quant à l'autre point relatif à l'Allocation Personnalisée d'Autonomie, je vais répondre très rapidement. Personnellement je pense qu'une dépense correspond à un vrai besoin, c'est quelque chose qui est important et je crois que cette dépense qui est mise en place conjointement par l'État et les départements, tous ensemble et vous l'avez dit Monsieur POCHARD, vous l'avez reconnu, correspond à un véritable besoin, un véritable service. Je dirai simplement qu'en fin de compte le Conseil Général a voulu l'utiliser à un moment donné politiquement. Il aurait bien fait d'attendre, peut-être cinq jours de plus, d'attendre les décisions de son Gouvernement et il n'aurait peut-être pas voté les taux qu'il a votés vendredi parce qu'en fin de compte, l'État, le Gouvernement, M. RAFFARIN l'a annoncé hier, a tenu la promesse faite. Il fallait qu'il y ait une participation supplémentaire de l'État, elle a été annoncée hier tel que c'était prévu, tel que je l'avais prévue et donc il tient sa promesse et de ce fait les 400 M€ prévus vont arriver à l'ensemble des départements et auraient permis sûrement au Département du Doubs dans une meilleure gestion financière de ne pas augmenter d'autant les impôts votés vendredi ; c'est simplement ce que voulais vous dire.

Attendons, gérons mieux et je crois que si nous sommes vigilants, on peut dans ces conditions porter des projets qui correspondent concrètement à la population. Ce que je voudrais que vous reteniez de mon intervention, c'est ce que j'ai dit tout à l'heure, je crois que les services municipaux et le travail qui a été fait méritent réellement une meilleure attention, je voulais vous le dire, tout simplement et très gentiment Monsieur POCHARD.

M. Denis BAUD : Ce plan pluriannuel d'investissements, ça a été dit, est le contraire d'un catalogue. Ce que je voudrais redire aussi ce soir, c'est le contraire de la gestion du chien crevé au fil de l'eau. Je cite là M. POCHARD dans la pénultième édition de BVV ; depuis j'ai bien lu Monsieur POCHARD, votre acte de contrition sous forme de lettre ouverte à l'ensemble des élus, les paroles s'envolent mais les écrits restent, surtout lorsqu'ils sont publiés à des milliers d'exemplaires. Et votre argumentation peu sociologique, un tantinet sémantique, ne nous a convaincu que de la réalité de votre embarras. Il est vrai que votre image : respectabilité, convenance, modération, bons mots, le contraire d'un fanfaron, souffre de ce dérapage dont on ne peut sérieusement penser qu'il a été totalement incontrôlé. Eternel débat entre le fond et la forme ! Néanmoins je terminerai sous une forme plus ludique en resituant votre mot malheureux dans un contexte beaucoup plus ludique. Besançon est la ville natale des Frères Lumière, je demande à tout le monde -petit jeu concours- quel est le titre de leur premier film ? L'arroseur arrosé, merci Monsieur POCHARD.

Mme Françoise BRANGET : Je voudrais répondre d'abord à M. DAHOUI, parce que tout à l'heure je n'ai pas fait une charge contre le personnel, j'ai fait une charge contre les dépenses de fonctionnement, mais effectivement le personnel rentre dans les charges de fonctionnement, et vous l'avez dit tout à l'heure, vous gérez correctement le personnel, avec une évolution performante chaque année. Effectivement l'évolution doit être très performante parce que, même si le maintien du personnel est tenu,

la charge doit quand même augmenter parce que pour le moment si on embauche comme je l'ai dit tout à l'heure, du personnel de la mairie d'en haut, alors c'est bien qu'on doit quand même supprimer du personnel quelque part en bas parce que les charges salariales ne doivent pas être les mêmes.

Mme Paulette GUINCHARD-KUNSTLER : On est tous d'en haut et d'en bas à la fois.

Mme Françoise BRANGET : D'en haut et d'en bas si vous voulez. Mais malgré tout, je voudrais quand même aussi répondre, parce que vous avez dit tout à l'heure, qu'étaler la dette sur plusieurs générations relevait de la bonne gestion. Je ne trouve pas, en tant que gestionnaire d'argent public également, que cela relève de la bonne gestion, de la gestion père de famille justement dont on parle souvent. J'aimerais également répondre à M. ROIGNOT que je n'ai pas dit que ce projet compromettrait l'avenir. Je n'ai pas dit «compromets», j'ai dit «hypothéquer l'avenir» et ce ne sont pas les projets qui compromettent l'avenir, c'est bien le niveau de l'emprunt, le niveau de l'emprunt qui augmente par rapport aux investissements. Et je souhaite qu'on ait les moyens de faire beaucoup plus d'investissements mais malheureusement pour faire beaucoup plus d'investissements, il faut avoir des ressources et j'aimerais également qu'on ait beaucoup plus de ressources à la Ville de Besançon. Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN l'a dit tout à l'heure, nous avons le revenu par habitant le plus bas de toutes les capitales régionales, on ne peut pas s'en féliciter, c'est malheureusement une réalité. Donc que faut-il faire, c'est trouver des ressources pour augmenter notre capacité d'investissement ? Et comment on trouve des ressources ? Eh bien, à part la TPU et la taxe d'habitation, je n'en vois pas d'autres. C'est vrai qu'en matière d'habitat on a une politique ambitieuse mais je ne suis pas sûre qu'on puisse la mettre en oeuvre parce que, là je l'ai déjà dit précédemment dans un autre conseil, c'est qu'avant de créer des logements, il faut déjà donner du travail aux habitants qui vont loger là. Donc il faut améliorer l'économie et ça devrait être un de nos facteurs prioritaires, le développement économique qui n'est d'ailleurs pas tellement pris en compte par la Ville de Besançon parce qu'on a délégué les compétences à l'agglomération de Besançon.

M. LE MAIRE : C'est la loi Madame !

Mme Françoise BRANGET : C'est le leitmotiv. Mais non, attendez...

M. LE MAIRE : Mais si, c'est la loi !

Mme Françoise BRANGET : Ça ne vous empêche pas de garder une compétence économique en matière de développement.

M. LE MAIRE : C'est incroyable, ne dites pas ça Madame BRANGET, vous dites des sottises.

Mme Françoise BRANGET : Je vais vous citer une des réactions qui était dans votre contribution, la contribution de la Ville de Besançon au projet d'agglomération. Vous avez dit qu'en matière de développement économique, les actions en faveur de l'économie étaient quantitativement et qualitativement suffisantes. Je trouve scandaleux qu'on ait pu écrire ce genre de chose, parce qu'effectivement nous avons besoin d'économie pour faire vivre la Ville. On doit trouver des richesses plus importantes pour justement financer tous les projets que vous voulez mettre en route. Alors je suis d'accord sur le fait que nos objectifs sont consensuels avec ceux de l'agglomération, mais à l'agglomération on dit strictement la même chose, il nous faut trouver de l'argent, c'est tout.

M. LE MAIRE : Madame BRANGET, écoutez, très simplement. Je suis un peu effaré quand je vous entends parler de l'économie. Bien sûr que l'économie est le moteur de tout, bien sûr, et ce plan pluriannuel d'investissements c'est un formidable moteur pour l'économie, justement, puisque l'ensemble de la maison Ville, ce qu'on appelle dans le privé la consolidation du groupe Ville, c'est 368 millions d'euros, c'est quelque chose d'exceptionnel. Je suis quand même stupéfait quand j'entends une déléguée communautaire qui ose dire ici -alors je ne sais pas si vous êtes dans l'ignorance, à ce

moment-là c'est encore plus grave- que nous aurions pu garder une partie de la compétence, c'est ce que vous avez dit, Madame, une partie de la compétence économie. Premièrement ça n'a pas de sens, juridiquement c'est faux parce que le Préfet nous aurait demandé de le retirer, deuxièmement, ça viendrait dégrader notre coefficient d'intégration fiscale, c'est une ineptie de dire ça, c'est une totale ineptie. Quand je vous entends dire ça je suis -excusez-moi- carrément a-ba-sour-di. Mais Madame, que les choses soient claires, il n'y a pas que Mme BRANGET qui, dans cette ville, s'intéresse à l'économie. C'est un des soucis prioritaires du Maire, qui comme vous le savez, a travaillé 30 ans dans le secteur privé dans une multinationale américaine. Il a une bonne notion de ce qu'est le développement économique des entreprises, le Maire, il passe certainement beaucoup plus de temps que vous, Chère Madame BRANGET, dans les entreprises. Vous me direz quelles sont les dernières entreprises que vous avez visitées, moi je vous dirai celles où je suis allé, les dizaines, voire les centaines d'entreprises que j'ai visitées, donc par rapport à cela, s'il vous plaît, oui, le développement économique c'est capital, mais tout cela est prévu dans le cadre de l'agglomération parce que c'est de sa compétence. Vous n'ignorez pas, Madame BRANGET, tout du moins j'ose espérer que vous n'ignorez pas que la taxe professionnelle que nous recevions des entreprises auparavant et qui nous servait à financer le développement économique est versée à l'agglomération. Vous n'ignorez pas que sur TEMIS, et là c'est le président de TEMIS qui vous parle, sous le contrôle du vice-président, TEMIS c'était je crois 190 millions de francs d'investissement de l'agglomération et des autres collectivités, vous n'ignorez pas les Hauts du Chazal, vous n'ignorez pas la Maison des Microtechniques, c'est capital l'économie. Aussi arrêtez de faire croire aux habitants de cette ville et aux entreprises qu'il n'y a que vous qui vous intéressez à l'économie. Bien sûr ce projet-là, tous ces investissements ne seront financés que si on a une économie dynamique, mais bien sûr !

Mme Nicole WEINMAN : Monsieur le Maire, pour en briser là avec les compétences économiques, nous savons tous que la compétence elle-même a été transférée à l'agglomération, bien sûr. Mais il n'empêche que notre responsabilité d'élus d'abord c'est d'occuper à l'intérieur de l'agglomération en tant que ville phare, en tant que ville capitale, la vraie place qu'elle mérite, que mérite Besançon et que mérite son économie. En tant que maire et conseil municipal de Besançon, il faut créer le cadre de l'environnement, de l'épanouissement de nos entreprises. Donc c'est à ce titre-là que, je pense, Françoise voulait vous faire ce reproche...

M. LE MAIRE : Ah non, non...

Mme Nicole WEINMAN : ... ce n'est pas au départ ce que je voulais dire...

M. LE MAIRE : Vous êtes gentilles entre vous, c'est bien ça !

Mme Nicole WEINMAN : Je voulais vous dire quand même que je suis surprise qu'on nous reproche, je réponds à Paulette là, de faire évoluer le débat vers un débat d'orientations budgétaires parce que vous nous présentez un document, c'est vrai que vous vous étiez engagés à nous le présenter, vous aviez dit avant la fin de l'année, c'est bien, heureusement... on aurait pu se réunir le 31 mais on n'est que le 19, c'est vrai. Alors on prend acte de la concrétisation de votre programme commun et de vos choix. Ce n'est pas à nous de cautionner des choix que pour certains on aurait partagé avec vous...

M. LE MAIRE : On ne vote pas ce soir...

Mme Nicole WEINMAN : ... non mais je réponds quand même, pour d'autres on n'aurait sans doute pas accepté. Ne nous reprochez pas de ne pas vous faire de propositions, ce soir ce n'est pas notre rôle, c'est tout.

M. LE MAIRE : Il y a une chose avec laquelle je suis d'accord avec vous, Madame WEINMAN, je ne veux pas rallonger le débat parce qu'il est 20 h 38, vous avez tous remarqué qu'on ne votait pas, c'était une information. Quand vous dites qu'il faut créer l'environnement, c'est justement l'un des objectifs affichés dans ce PPI, dans les trois grandes idées : l'environnement c'est l'environnement culturel, économique, c'est la matière grise, l'environnement c'est le soutien que nous mettons aux entreprises, à l'Université, c'est ce que nous allons mettre comme crédits dans le Musée du Temps pour le rayonnement culturel de la capitale régionale, c'est le rayonnement sportif avec le Palais des Sports, avec le stade Léo Lagrange. Lorsque je rencontre des entreprises, on en rencontre très souvent, avec Vincent FUSTER, encore ce matin à 8 heures, Vincent et moi-même déjeuner avec un grand chef d'entreprise national. Mais oui, mais c'est vrai ! Eh bien, que nous disent-ils ? Ils nous disent : la taxe professionnelle, c'est vrai, est toujours trop élevée. On leur fait remarquer quand même que 13,34, c'est effectivement sur les 90 agglomérations le 75^{ème} rang. Mais quand on discute un peu, ils nous disent : «écoutez, Monsieur le Maire, Monsieur FUSTER, pour nous, l'important, vous savez, ce n'est pas cela. L'important c'est de faire venir nos cadres ici à Besançon et qu'est-ce qu'ils nous demandent, nos cadres ? Est-ce qu'il y a un conservatoire, est-ce qu'il y a une faculté, est-ce qu'il y a un théâtre, est-ce qu'il y a une activité culturelle, est-ce qu'il y a une activité sportive, est-ce que la ville n'est pas enclavée ?» on leur indique alors ce que la Ville effectivement propose. J'ai rencontré un grand donneur d'ordres dans le domaine de la pharmacie qui va peut-être venir investir ici à Besançon en rachetant une entreprise et qui m'a indiqué : «il faut que je donne à mon groupe des arguments, pour venir m'installer à Besançon». Et on a parlé culture, sport, enseignement, environnement, de la qualité de la vie dans cette région, c'est de cela qu'on a parlé. Après pour les terrains, il y a la partie accompagnement et là vous avez raison, et pour le reste, eh bien effectivement c'est l'agglomération qui intervient. Vous avez déjà parlé deux fois, Madame WEINMAN, je vous redonne volontiers la parole une seconde mais n'en profitez pas...

Mme Nicole WEINMAN : Non, non. Monsieur le Maire, très honnêtement, quand des chefs d'entreprise qui veulent venir s'installer, se préoccupent de leurs cadres et demandent s'il y a un conservatoire, est-ce que vous leur répondez qu'il y en aura un dans sept ans ?

M. LE MAIRE : Je leur réponds la vérité. Je leur dis qu'il y en a un maintenant et qu'il y a d'excellents résultats, même si les locaux ne sont pas au top, je vous l'accorde.

M. Vincent FUSTER : Monsieur le Maire, je ne veux pas faire une déclaration économique, mais quand même rappeler encore une fois à Mme BRANGET que la compétence est obligatoire et qu'on a fait les choses, me semble-t-il, dans le sens que vous souhaitiez puisque vous avez critiqué entre parenthèses les dépenses de personnel et nous avons tenu à ce que le transfert à l'agglomération se fasse justement sans aucun surcoût pour la ville, donc on a transféré complètement le service Economie de manière à ce qu'il n'y ait pas de doublon. Donc aujourd'hui vous ne pouvez pas nous demander de nouveau d'avoir un service Economie à la Ville de Besançon. Donc nous avons, Madame BRANGET, la compétence économie à l'agglomération et je vous rappelle que la Ville de Besançon fait partie intégrante de cette agglomération et qu'à ce titre vous y siégez et que vous avez toute possibilité de défendre les intérêts de la Ville de Besançon à la Communauté d'Agglomération dans le domaine économique comme dans d'autres.

M. Eric ALAUZET : Vous vous êtes appesantis, Madame BRANGET, Monsieur POCHARD, largement sur les frais de fonctionnement et notamment vous avez eu des réponses je crois sur la question du personnel. Pour ce qui est des autres questions de fonctionnement, je crois que vous sous-estimez deux points : le premier c'est que quand on veut le développement de la ville, ça veut dire qu'on construit de la ville, ça veut dire qu'on a des nouveaux quartiers et on a, de fait, une extension du périmètre d'entretien. Quand on réalise un nouveau carrefour giratoire à Brulard, c'est des frais supplémentaires pour le service Espaces Verts. Quand on fait une rocade, il y a des espaces verts à entretenir et on pourrait multiplier les exemples à l'infini. Donc on ne peut pas se baser sur la seule inflation pour mesurer l'évolution des dépenses de fonctionnement. Et s'y ajoute un autre élément, c'est le fait qu'il y a des dépenses contraintes qu'on ne maîtrise absolument pas, les augmentations de tarifs, d'électricité ou d'autres charges. Donc il faut vraiment les prendre en compte.

Le deuxième point, c'est pour revenir un petit peu à la dette et aux projets eux-mêmes. On a parlé de la dette et beaucoup de Pasteur, mais je crois qu'ici vous-mêmes vous avez voté pour le projet Pasteur. Donc vous êtes co-auteurs, quelque part, de la charge que représente ce projet, ce qui n'est pas mon cas, en tout cas moi j'ai voté contre. En tout cas vous avez aussi une responsabilité mais moi j'aurais aimé, et comme l'a dit Paulette tout à l'heure -Mme WEINMAN dit ce n'est pas de la responsabilité de l'opposition de proposer des projets- pourtant vous proposez des stratégies en matière de fonctionnement, d'augmentation de telle ou telle dépense, donc je ne vois pas pourquoi vous ne proposeriez pas des choses en matière de projets, en tout cas quand je suis au Conseil Régional je fais également des propositions. Moi c'est ça que j'attendais un petit peu, que vous nous disiez : eh bien, ce qui manque dans votre PPI, c'est tel ou tel projet. Alors c'est vrai que ce n'est pas simple parce que rajouter un projet, ça veut dire en enlever d'autres. C'est plus difficile ça, d'enlever des projets, surtout qu'avec les propositions que vous aviez faites pour le Palais des Sports, c'est vrai que vos marges de manoeuvre s'étaient largement réduites avec les projets démesurés que vous nous proposiez. Je comprends votre embarras. Mais je trouve dommage que vous n'ayez pas essayé de nous titiller un peu sur le fond, sur les projets, ça aurait été, à mon avis, plus riche comme débat.

M. Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN : Ouf pour vous ! Moi quand j'entends M. ALAUZET qui nous dit que lorsqu'on crée des surfaces d'habitat supplémentaire, des lotissements ou autres, on va créer un coût supplémentaire à la ville par rapport à ce que ça rapporte, il ne faut quand même pas raconter des histoires.

M. Eric ALAUZET : (hors micro) Je vous ai parlé du budget de fonctionnement.

M. Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN : Même au niveau du fonctionnement, globalement. Je veux bien admettre que ça va peut-être coûter un petit peu plus, mais par rapport à ce que ça rapporte globalement, il ne faut pas pousser, ça rapporte bien sûr à la ville.

M. Eric ALAUZET : Vous n'avez pas bien écouté.

M. Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN : Ah si ! Quand on me dit qu'on crée de nouvelles surfaces et que ces nouvelles surfaces vont créer des coûts supplémentaires, moi je suis désolé, globalement la ville est quand même gagnante. D'autre part, pour en finir définitivement avec ce dossier, je crois pour conclure qu'il faut quand même dire que sur le fond, on n'est pas du tout défavorables à l'ensemble des projets que vous allez réaliser. On a des craintes simplement mais c'est important, sur leur financement. Et là-dessus, M. ROIGNOT nous a bien compris, c'est certainement le point qui nous sépare le plus. Nous pensons, nous, que le financement ne va pas se passer comme vous pensez le croire mais qu'il va être beaucoup plus difficile parce que l'Etat va nous donner de plus en plus de choses à faire, qu'il va falloir financer et que d'autre part les Bisontins ne sont pas des citrons qu'on va pouvoir presser indéfiniment.

M. LE MAIRE : Ni les Bisontins, ni les Français d'ailleurs, qui sont de toutes façons les mêmes. Je crois qu'on va clore comme on dit à l'Assemblée. Notre assemblée est éclairée désormais par rapport à ce PPI. Les exposés ont été longs mais je crois que l'enjeu méritait bien trois heures de débat ; trois heures de débat pour l'avenir de Besançon, je crois que c'est bien. Chacun a vu combien grand était votre embarras mais et c'est ma conclusion, ce PPI, vous l'avez compris, c'est la traduction, contrairement à ce que vous dites, d'un grand dessein pour Besançon, c'est la vision des investissements qui vont justement conditionner l'avenir du développement de notre ville. Maintenant au fond de vous-mêmes, je suis persuadé que vous pensez que ce n'est pas si mal que ça mais c'est vrai, c'est difficile de le dire lorsque l'on est dans l'opposition. Je vous remercie pour la qualité de ce débat».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal prend acte de ce programme.

Récépissé préfectoral du 7 janvier 2003.